



Rapport annuel d'exploitation du  
Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux  
de Schaffhouse près Seltz / Wintzenbach

**2017**

# **SOMMAIRE**

I. Présentation de l'installation .....	3
1.1 LOCALISATION DU SITE .....	3
1.2 LA SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE .....	3
1.3 DONNÉES CLÉS DE L'EXPLOITATION .....	4
1.4 ZONE DE COLLECTE .....	4
1.5 CRUASSE, NATURE DES DECHETS REÇUS ET PROCÉDURE D'ADMISSION .....	4
1.6 RAFFEL DU NIVEAU D'EQUIPEMENT DU SITE .....	5
1.7 TONNAGES REÇUS .....	10
1.8 EVOLUTION DES TONNAGES REÇUS DEPUIS 2013 .....	11
II. Règles générales d'exploitation et travaux effectués .....	12
2.1 LES ARRÈTES PREFECTORAUX D'EXPLOITATION SUCCESSIFS DEPUIS 2005 .....	12
2.2 ZONE STOCKAGE TERRE : AMÉNAGEMENTS DES STOCKS ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE REFORCÉE .....	13
2.3 RAFFEL DES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE SECTEUR DE W6 ET W9 .....	13
III. Collecte et traitement des liquides .....	18
3.1 INFRASTRUCTURES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT .....	18
3.2 DRAINAGE EN FOND DE BASSEIN .....	18
3.3 PUITS DE POMPAGE .....	19
3.4 STATION DE TRAITEMENT DES LIQUIDES .....	20
3.5 MODE DE TRAITEMENT DES LIQUIDES .....	21
3.6 LA STATION D'EVAPORATION .....	22
3.7 BILAN 2017 DE LA STATION DE TRAITEMENT DES LIQUIDES .....	22
Fonctionnement de la station .....	23
Résultats des analyses .....	23
IV. Analyse de la qualité des eaux du site Wintzenbach .....	24
4.1 CONTENU DE LA CAMPAGNE ANNUELLE .....	24
4.2 RÉCAPTULATIF DES CAMPAGNES REALISÉES EN 2017 .....	25
V. Contrôle du biogaz .....	66
5.1 DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT .....	66
5.2 TORCHERE .....	67
5.3 L'UNITÉ DE VALORISATION DU BIOGAZ .....	67
5.4 RAPPORT DE MESURES DES RELETS ATMOSPHERIQUES .....	67
5.5 ANALYSE DU BIOGAZ EN DÉCEMBRE 2017 .....	68
5.6 BILAN ANNUEL 2017 DE L'EXPLOITATION BIOGAZ (VALORISATION) .....	70
VI. Description et causes des incidents et des accidents .....	75
6.1 POLITIQUE DE DETECTION DE LA RADIOACTIVITÉ .....	75
6.2 REFUS D'ADMISSION DES DECHETS .....	75
6.3 Accidents .....	75
VII. Total des dépenses d'investissement prévues en 2017 sur le CSDND de Wintzenbach .....	76

## I. Présentation de l'installation

### 1.1 Localisation du site

Area de compétence du SMICTOM



Le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM), situé au 54, rue de l'Industrie à WISSEMBOURG (67160), est un établissement public qui a pour vocation la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Le SMICTOM regroupe 81 communes, soit une population de 91 556 habitants (chiffres du dernier recensement de la population du 1<sup>er</sup> janvier 2017).

L'ensemble des communes membres du syndicat bénéfice d'une collecte sélective en porte à porte, ainsi que d'un réseau de 11 déchèteries pour la collecte en appui volontaire des déchets encombrants et autres spécifiques aux ménages.

Le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Wintzenbach se situe à 1 500 mètres environ, au Sud du village de Wintzenbach, le long de la RD 468 qui dessert également la carrière de la cass de Tulleray WIENECKER, au lieu-dit « Schaefferhuebel ».

### 1.2 La situation administrative du site

Le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin a été autorisé à étendre et à exploiter un Centre de Stockage de classe 2 de déchets non dangereux, situé sur les bens des communes de Wintzenbach et de Schaeffhouse près Seltz, aux lieux-dits « Schaefferhuebel » et « Mulf » pour une durée de 20 ans, en vertu d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 28 novembre 2006.

### 1.3 Données clés de l'exploitation

Emprise du site actuel :	7,6 hectares
Capacité totale de stockage	671 500 m <sup>3</sup>
Tonnage annuel moyen de déchets stockés	35 000 m <sup>3</sup>
Tonnage annuel maximum de déchets stockés	45 000 m <sup>3</sup>
Date prévisionnelle de fin de l'exploitation (hors travaux de construction et de réaménagement final)	2026 à 2032

Un marché d'entretien désigné « marché d'exploitation » des déchets a été confié à la société SERPOL Alsace à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 et prenant fin le 31 juillet 2020 avec possibilité de reconduction expressa du marché pour une durée d'un an.

Un audit de renouvellement de la certification ISO14001 a été réalisé du 16 au 17 octobre 2017 : le CSDND de Wintzenbach est certifié ISO 14001.

Un Technicien Exploitation ISDND a été recruté au courant du mois octobre 2017. Sa fonction est d'assurer l'organisation et le fonctionnement du centre de stockage. Ce technicien est en relation directe avec la direction financière et budgétaire du Smictom. Il est chargé de mettre en œuvre et de suivre des moyens matériels, techniques et humains nécessaires à l'exploitation du Centre de Stockage des déchets.

### 1.4 Zone de collecte

Les déchets acceptés sur le site proviennent des :

- 81 communes membres du syndicat,
- Entreprises extérieures au territoire du Smictom.

### 1.5 Origine, nature des déchets reçus et procédure d'admission

Déchets admis :

L'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2006, valable jusqu'au 28 novembre 2026, précise respectivement les déchets autorisés et ceux interdits sur le Centre de Stockage de Wintzenbach.

Il existe cinq types de déchets admis sur le Centre :

a) Les ordures ménagères des habitants des 81 communes.

Il est à préciser que la plupart des ordures ménagères sont directement livrées à Schwaighouse sur Moder. Pour l'année 2017, seules 2968,50 tonnes d'ordures ménagères ont été enlevées.

b) Les déchets non recyclables et classés comme non dangereux, en provenance des déchèteries, ainsi que des communes et des com-coms :

Ces déchets ont fait l'objet avant leur admission d'une procédure d'information préalable ou d'acceptation préalable.

Il s'agit des déchets issus directement sur site pour ce qui concerne les matériaux stabilisants ou collectés, selon la déchèterie, par différents prestataires titulaires d'un marché de transport de bennes, pour le compte du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

c) Les Déchets Industriels Banals (DIB) classés comme non dangereux, en provenance des entreprises et des commerces :

Ces déchets sont soumis selon leur nature à la procédure d'information préalable ou d'acceptation préalable. Cette dernière comprend deux niveaux de vérification : la caractérisation de base et la vérification de la conformité.

Il s'agit des déchets de supermarchés, des sables et des boues de curage.

d) L'amiante issu des anciennes constructions et des bâtiments localisés dans les 81 communes.

e) Les déchets Inertes.

Ces déchets sont composés de gravats issus des déchetteries, des tuiles et des matériaux stabilisants.

Tous les véhicules et équipages habituels sont répertoriés et identifiés sur un fichier automatique de contrôle du pont bascule, point de passage obligé à l'entrée du Centre de Stockage de Wintzenbach.

## 1.6 Rappel du niveau d'équipement du site

Les principaux équipements du Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Wintzenbach sont décrits ci-joint :

### Locaux

Le Centre de Stockage dispose à l'entrée de 2 bungalows équipés bureaux, d'un réfectoire et d'un vestiaire. Le premier bureau sert d'accueil, l'autre est un bureau pour le responsable du site, son adjoint et ses collaborateurs.

Par ailleurs, le personnel d'exploitation de la société prestataire, SERPOL, dispose d'un local spécifique équipé également de sanitaires, d'une ligne internet et d'un téléphone fixe.

### Equipement de contrôle à l'entrée du site

Un pont bascule de 10 mètres a été mis en place en octobre 2012 avec saisie informatique des pesées ; il est équipé d'un logiciel « PRECIA ».

Un portique de détection de la radioactivité équipe l'entrée du site.

Une caméra fixée sur un mât avec son écran de visualisation, permet de visualiser au niveau de l'accueil le contenu superficiel des chargements.

Le contrôle en profondeur des déchets est réalisé par le personnel du prestataire Serpol lors des déchargements des camions au quai et lors de l'enfouissement.

Le site étant totalement clôturé, cette zone d'entrée constitue le point de passage obligé.

Une liaison téléphonique fixe existe avec le Siège du Syndicat à Wissembourg, distant de 25 kilomètres.



A gauche : le pont basculé.



A droite : la borne de pesée.

#### Equipement pour l'exploitation (assuré par le prestataire SERPOL)

1 Compresseur : BOMAG BC 472 RB 27T de 2012

1 Tracteur : LIEBHERR LR 634 de 2011

Deux conducteurs sont affectés à ces équipements ainsi qu'une personne en service sur le quai de déchargement responsable de la sécurité et de la propriété. Ils ont pour mission d'alerter le personnel SMICTOM de l'accueil, en cas de problèmes ou de non-conformité des déchets déposés.



Le compacteur en action

## Gestion des zones en exploitation :

Le SMICTOM Nord du Bas Rhin est l'exploitant du site au sens du code de l'environnement. Néanmoins, les services notamment de compactage et d'enfouissement des déchets non dangereux dans les casiers en exploitation sont assurées par la société Serpol.

## Rappel de la méthodologie de compactage des déchets :

Les déchets d'ordures ménagères et le tout venant de déchèterie sont réceptionnés en vrac au droit des quais de déchargement prévus. Le compactage est réalisé par un compacteur équipé de pieds de moutons. Pour réaliser un compactage optimal, les déchets sont étalés par couches d'environ 50 cm d'épaisseur. La société Serpol renouvelle quotidiennement un registre des heures de compactage.

Ci-dessous : extrait de l'instruction technique applicable :

### Instruction « Compactage des déchets »

#### Compactage

- Vérifier l'absence de déchets interdits
- Mettre en œuvre des déchets conditionnés (billes, / big-bag) au fur et à mesure de leur arrivée
- Recouvrir de terre (0,3 à 0,5 cm) chaque fin de couche
- Contrôler la hauteur de stockage des déchets de façon à ne pas dépasser la limite de stabilité des digues
- Ne pas atteindre l'efficacité du système drainant
- Économiser le carburant lors de la conduite des engins

#### Maintien des organes de compactage

- Vérifier régulièrement le bon état de fonctionnement (lubrification et réseau d'huile)
- Prévenir les équipes de gestions du remplissage du réservoir
- Surveillance des opérations de l'usine de carburant. Le charme et les tiges doivent être bloqués sur rétention
- Lavage des filtres à air
- Entretien des tubes d'huile ou de graisse

#### Surveillance de l'attività en exploitation

- Ne pas dépasser une surface d'exploitation de plus de 6000 m<sup>2</sup>
- Maintenir un stock de 15 l d'exploitation pour le recouvrement hebdomadaire
- Surveiller et signaler les odeurs suspectes (bâches, l'huile, départ de feu)
- Donner l'alerte en cas d'incendie
- La mise en exploitation de l'attività N+1 est conditionnée par le réaménagement de l'attività N-1
- Veiller à maintenir en permanence un stock de 100 m<sup>2</sup> de terre à utiliser en cas d'incendie

Les zones à exploiter sont divisées en casiers et organisées en alvéole de façon à limiter les risques de nuisances (bâches à traiter...), de pollution des eaux souterraines et de surface.

La hauteur de stockage des déchets dans les casiers est définie de façon à ne pas dépasser la limite de stabilité des digues.

## Réalisation des digues à l'avancement

Nous distinguons deux types de digues :

- ✓ Cellules périphériques au site qui nécessitent d'être ébranchées
- ✓ Cellules internes/intermédiaires aux caillers ou siloïdes

Les digues internes sont montées à l'avancement. Les digues externes sont également incluses à l'exclusion de l'ébranchement.

## Recouvrement des déchets

Dans le cadre de l'exploitation de l'abriole d'enfouissement, nous prévoyons 2 types de recouvrement des déchets :

- Recouvrement quotidien léger (ép. entre 5 à 10 cm) caractérisé par un saupoudrage de matériaux boneux afin d'éviter prioritairement les envols de débris,
- Recouvrement « appuyé » (ép. > 10 cm) d'avant week-end ou période d'arrêt > 2 jours pour éviter les envols, les nuisances olfactives et le risque incendie.

La prestation de recouvrement sera effectuée au moyen du chargeur à chariot.

Un stock permanent de matériaux inertes pour le recouvrement est constitué à cet effet à proximité immédiate de l'abriole en exploitation.

En fin d'exploitation d'une siloïde, une couverture d'une épaisseur de 30 à 50 cm sera réalisée avec des matériaux inertes du site.

Le profil fin de l'abriole sera réalisé de manière à permettre, via des pentes longitudinales et transversales, un écoulement des eaux de ruissellement vers les fossés périphériques de collecte.



Photo des déchets recouverts

### Couverture provisoire

Pour les zones du massif qui atteignent la côte finale, une couverture provisoire de type Covertop ® (240g/m<sup>2</sup>) sera installée en plus des matériaux.

En effet, il est couramment préconisé de laisser une période d'attente, du fait des basséments différenciels, entre la fin d'exploitation et la pose de la couverture définitive.

Dans ce cadre et afin de prévenir une infiltration d'eaux météoriques à travers le massif de déchets, des dispositifs de couvertures provisoires de type Covertop ® (240g/m<sup>2</sup>) peuvent être mis en œuvre afin de limiter une surproduction de liquides.

### Besoin en terre

Le volume de terre nécessaire pour les digues par en est compris entre 4000 et 5000m<sup>3</sup>. A noter que nous réactualiserons nos calculs dans les premiers mois du marché.

### Aménagement d'une zone piétonne :

Afin d'améliorer la qualité et la sécurité de circulation des piétons, une zone d'accès sera créée entre l'accueil du centre et le centre du traitement du Biogaz.



## 1.8 Evolution des tonnages reçus depuis 2013

Année n	2013	2014	2015	2016	2017
TONNAGE ANNUEL TOTAL	20683	19855	24198	28178	26761
Evolution en % entre n et n-1	-0,1	-4,0	21,9	15,5	-5,0



L'évolution des tonnages constatée de 2016 à 2017 est négative. Le volume des ordures ménagères a baissé significativement pour passer de 4188 tonnes en 2016 à 2968,50 tonnes en 2017. Les apports de DIB et les déchets non recyclables provenant des déchèteries ont augmenté.

Le Smictom a pris comme décision d'incinérer à l'usine de Schweighouse sur Moder ses ordures ménagères. Mais des travaux de maintenance nécessaires sont réalisés dans cette usine d'incinération. Dans ces périodes, le Smictom recours de nouveau à l'enfouissement.

## **II. Règles générales d'exploitation et travaux effectués**

Le CSDU de Wintzenbach comprend 4 zones d'exploitation :

- la zone enclavée à l'est du site W1 (« Wintzenbach 1 ») totalement réceptionnée depuis août 2005;
- la zone Ouest W2 (« Wintzenbach 2 »), dont l'exploitation s'est achevée en octobre 2007 et actuellement en attente de couverture finale;
- la zone, située au Sud Est « Wintzenbach 2 », dont les travaux de réalisation d'un premier citer W3 (« Wintzenbach 3 ») ont été réceptionnés en octobre 2007 et d'un deuxième citer W4 (« Wintzenbach 4 ») en 2011.
- La zone sud-ouest, dont l'exploitation de deux citers W5 et W6 ont démarré respectivement le 08 novembre 2015 et le 28 septembre 2016.

### **2.1 Les arrêtés préfectoraux d'exploitation successive depuis 2005 :**

- Arrêté préfectoral du 14 février 2005 prescrivant au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin une évaluation simplifiée des risques et une expertise des conditions de suivi des eaux souterraines du CET.
  - Arrêté préfectoral du 9 mai 2006 fixant des prescriptions complémentaires dans l'exploitation du site au titre du livre V, titre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement
  - Arrêté préfectoral du 22 mai 2006 autorisant le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin à poursuivre l'exploitation entre le 5 juin 2006 (échéance de l'AP du 5 juin 2002) et le 31 décembre 2006.
  - Arrêté préfectoral du 28 novembre 2008 instituant des servitudes d'utilité publique et autorisant le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin à exploiter Wintzenbach 2 en rehausse et à poursuivre pendant 20 ans son exploitation du CSDU.
  - Arrêté préfectoral du 20 octobre 2009 prescrivant une expertise des dispositifs de pompage des liquides et d'extraction du biogaz.
  - Arrêté préfectoral du 15 juillet 2009 mettant en demeure le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin de mettre aux normes les flancs du citer « Wintzenbach 3 » (étanchéité des flancs insuffisante)
  - Arrêté préfectoral complémentaire du 24 novembre 2011 concernant les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique (RSDE)
  - Arrêté préfectoral du 28 janvier 2012 mettant en demeure le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin de réaliser un contrôle visuel des déchets à l'entrée de l'installation
- Arrêté de mise en demeure concernant SMICTOM DU NORD DU BAS-RHIN (CSDU) daté du 08/10/2013 concernant la limite de la charge hydraulique.
- Arrêté préfectoral concernant SMICTOM DU NORD DU BAS-RHIN (CSDU) daté du 28/02/2014 concernant le suivi du mouvement de la géomembrane sur la flanc du citer W3.
- Arrêté préfectoral concernant SMICTOM DU NORD DU BAS-RHIN (CSDU) daté du 30/09/2015 autorisant le Smiictom à réceptionner des bennes d'ordures ménagère initialement destinées à être traité par le CVED de Colmar.
- Arrêté préfectoral concernant SMICTOM DU NORD DU BAS-RHIN (CSDU) daté de la 11/01/2016 portant prescription complémentaire pour l'exploitation d'une installation de biogaz.
- Arrêté ministériel du 15 février 2018 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux.

## 2.2 Zone Stock de Terre : aménagements des stocks et construction d'une piste renforcée :

### Situation et aménagement

Le site dispose d'une zone étendue pour entreposer ces stocks de terre et de matériaux : lessos nécessaire à la construction des digues, terre végétale et de recouvrement. Cette zone est située en contrebas du site à proximité du bassin d'eau pluviale sud (EP SUD). Le Smictom a construit une piste renforcée pour accéder sans encombre à ces stocks, manœuvrer et les transporter.



Photo de la piste renforcée :

## 2.3 Rappel des travaux effectués sur le secteur de W5 et W6 :

Les travaux de création des carrières W5 et W6 ont été terminé en 2015.

L'exploitation de W5 est effective depuis le 08 novembre 2015.

L'exploitation de W6 est effective depuis le 28 septembre 2016.

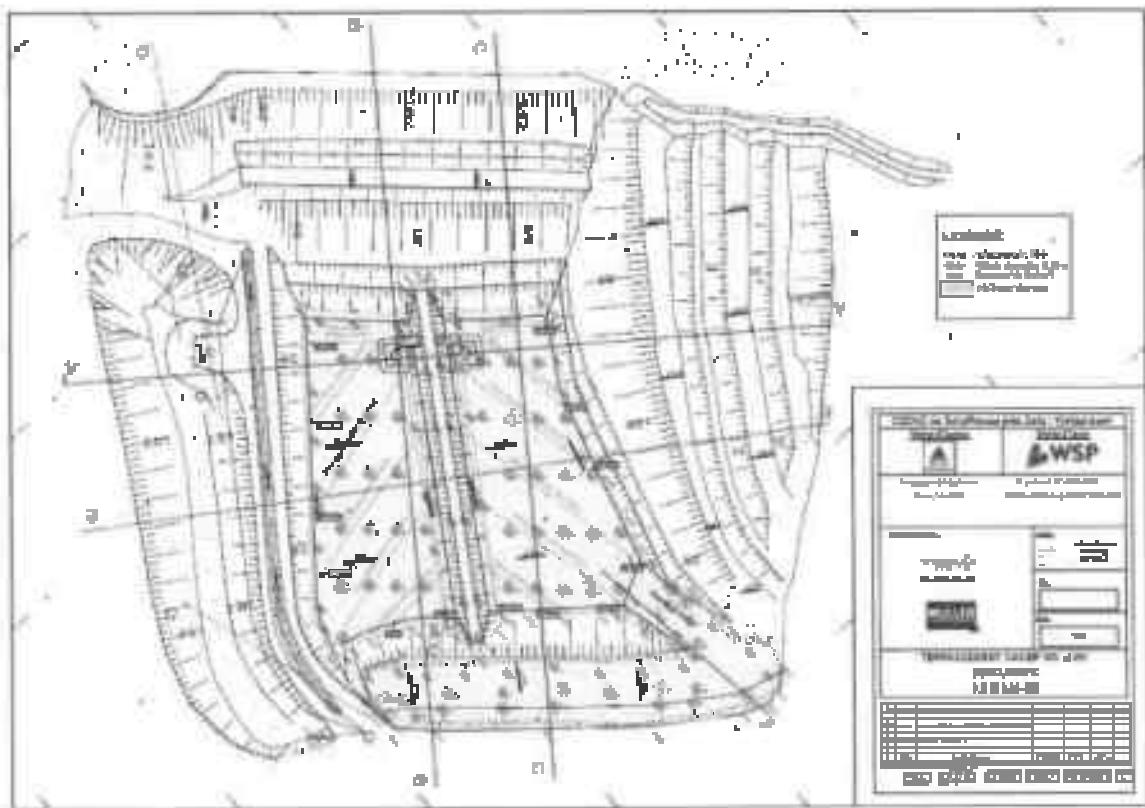
Pour rappel, le montant global d'investissement pour la création des deux carrières a été estimé de 2 813 581,15 € TTC.

L'aménagement des casiers a été fait en cohérence avec les domes de W2 et casiers 1 et 3, en assurant la stabilité et la continuité de fonctionnement. L'indépendance hydraulique entre les casiers autorisée par l'autorité préfectorale de 2008 et avec les autres casiers est assurée.

Une digue de séparation entre les casiers W3 et W4 et les casiers W5 et W6 existe. Elles ont fait l'objet d'un décapage soigné afin de retrouver le niveau des matériaux de perméabilité inférieure à 1.10<sup>-9</sup> m/s et les géosynthétiques constituant la barrière active des casiers W3 et W4 et sur lesquels la nouvelle étanchéité s'est raccordée.

Un document de présentation des travaux de création des casiers W5 et W6 est joint en annexe. La maîtrise d'œuvre pour la création des casiers a été donnée à la société WSP.

Plan de recouvrement des casiers W5 et W6 :



#### Vide de fouille et fin de vie de Wimbach 6 et Wimbach 9:

Le vide de fouille de chaque casier a été calculé à partir de modélisations 3D du massif de déchets et du projet des casiers.

Pour obtenir la modélisation 3D du massif de déchets final, la géométrie de la couverture définitive présentée dans le DDAE a été prise en compte, en considérant une épaisseur moyenne de 2 m de couverture.

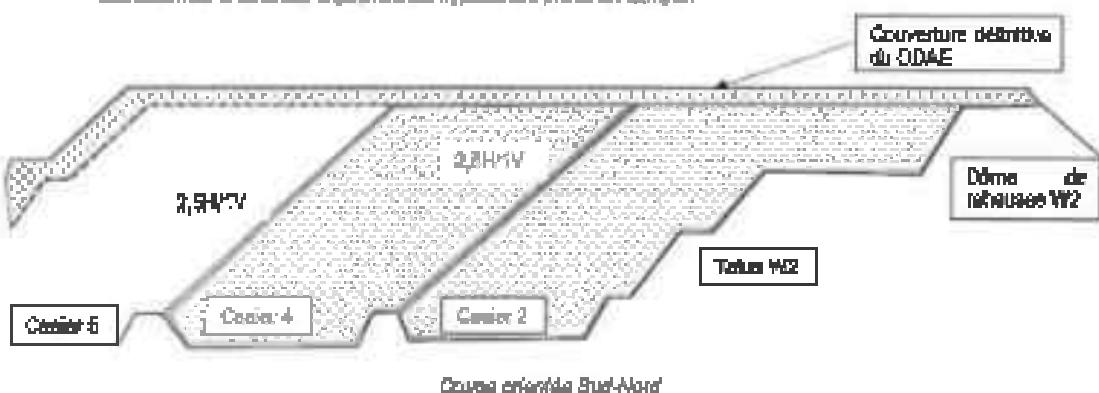
Une fois l'avancement de l'exploitation, les déchets mis en œuvre dans le casier 2 viendront en appui sur l'ancien massif constitué par la zone appelée W2 ainsi que sur le massif de déchets constitué lors de l'exploitation du casier 1. De même les déchets du casier 4 viendront en appui sur le massif du casier 2 et du casier 3.

Dans la modélisation du vide de fouille de chaque casier, le volume de chaque casier venant en appui sur le casier adjacent a été pris en compte, afin de calculer précisément le vide de fouille en fonction du phasage d'exploitation réel. Les talus entre casiers ont été considérée avec une pente de 2,5H/1V, sauf pour les talus de déchets existants (casiers 1 et 3), où la pente réelle a été prise en compte dans la modélisation.

#### Schémas des hypothèses prises en compte :



Les schémas ci-dessous explicitent les hypothèses prises en compte.

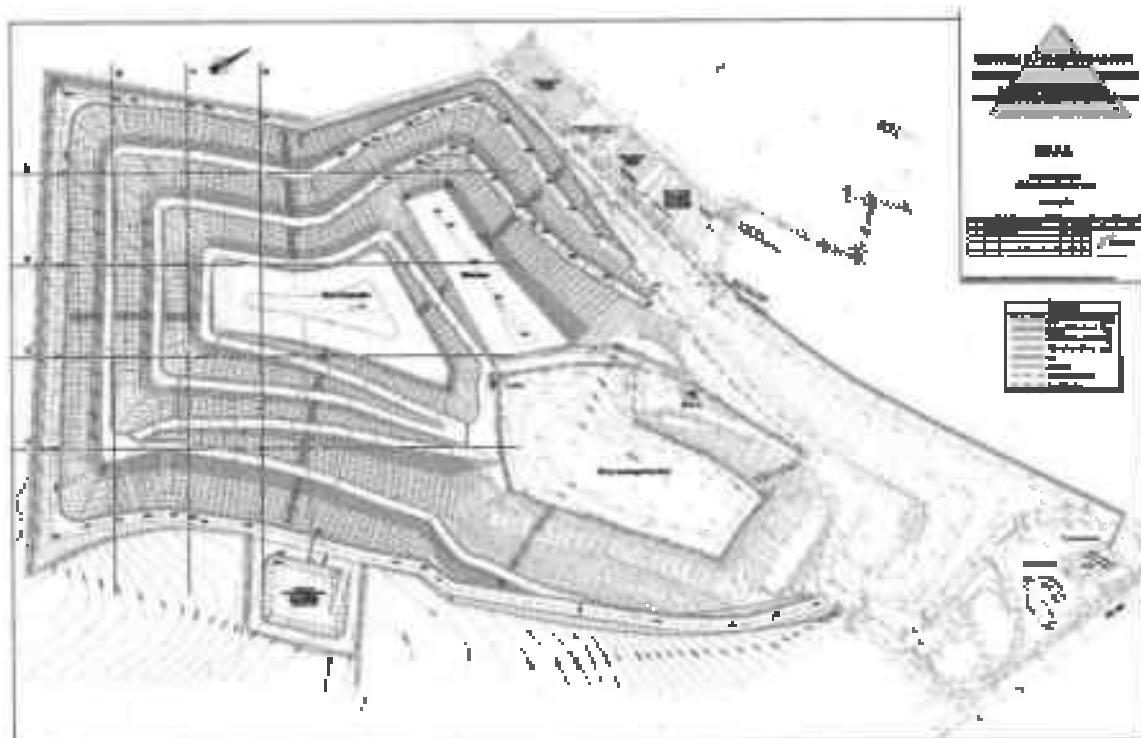


Schémas de principe de calcul des vides de fouille



Rapéage des talus et des profils critiques ébauchés

Plan de couverture finale



Les volumes des vides de fouille (capacité de stockage) :

Casier 2 correspondant à Wintzenbach 5 : 143 000 m<sup>3</sup>

Casier 4 correspondant à Wintzenbach 6 : 128 500 m<sup>3</sup>

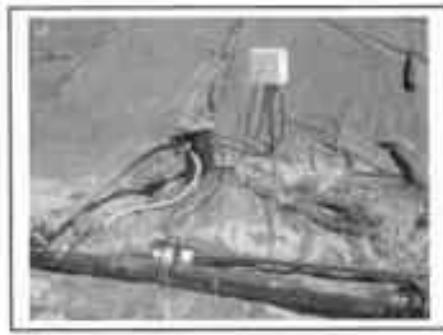
En tenant compte des hypothèses du SMICTOM et l'exploitant du site :

- Tonnage annuel moyen de déchets d'environ 25 000 tonnes
- Densité minimum de 0,80 T/m<sup>3</sup>
- De la part du volume de terres de recouvrement dans le volume global stocké : 20%

La durée de vie des casiers 5 et 6 est de 6 ans, soit un horizon fin 2021 pour la fin d'exploitation de W5-W6.

## III. Collecte et traitement des lixivias

### 3.1 Infrastructures de collecte et de traitement :



Puits de pompage des lixivias

### 3.2 Drainage en fond de caissons :

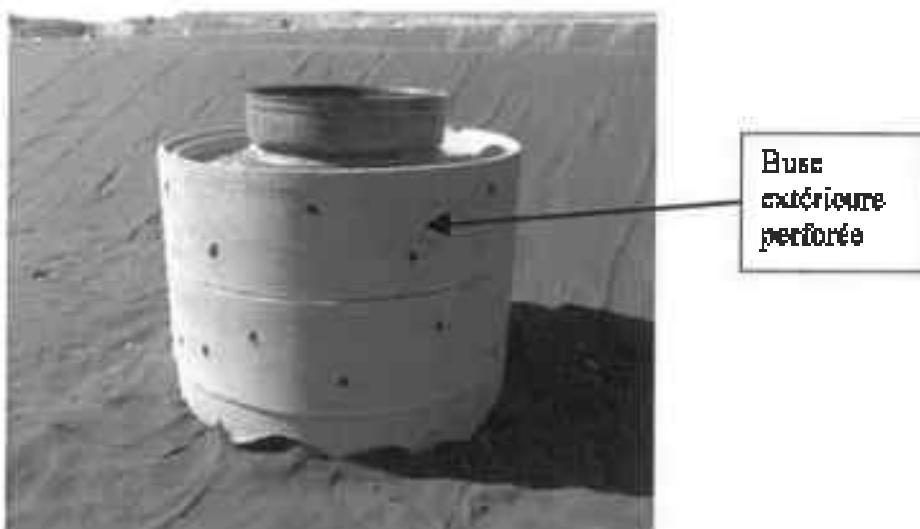
La géométrie du fond de forme et la pose des drains permettent d'assurer l'écoulement des lixivias vers les puits de pompage, conformément aux dispositions réglementaires. Les drains suivant ces pentes puisqu'ils sont posés en fond de caissons, avant la mise en œuvre des matériaux drainants. Les produits utilisés sont adaptés à l'utilisation en fond de caissons, au contact des lixivias.



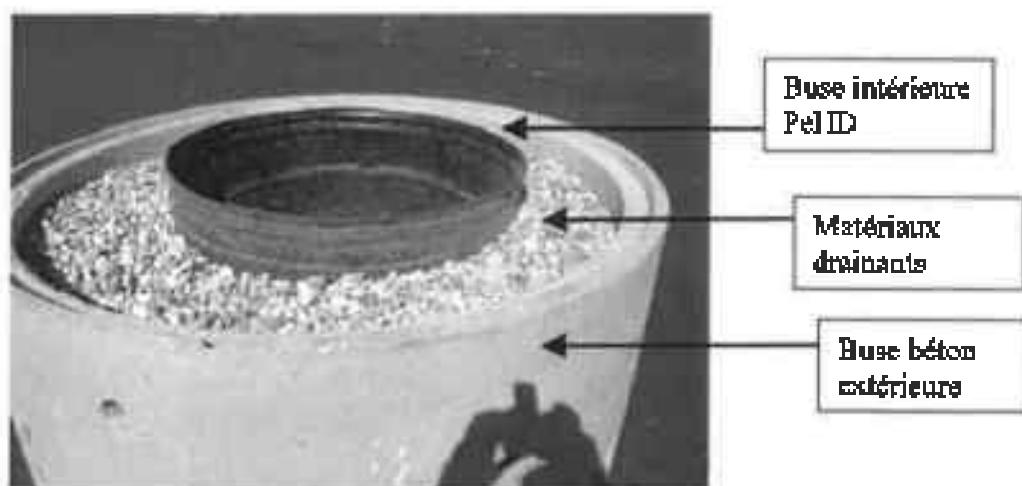
Vue générale des drains en fond – avant la pose des matériaux drainants

### 3.3 Puits de pompage :

Les puits ont été mis en œuvre sont situés aux points bas et les drains y sont raccordés.



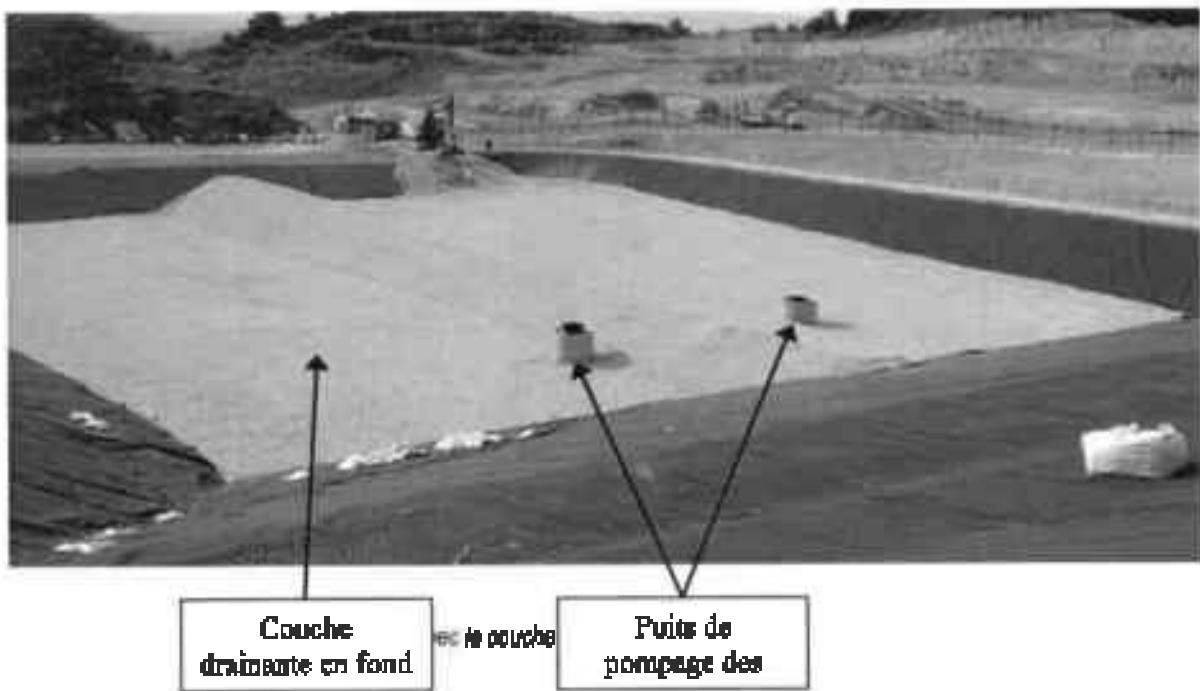
Vue extérieure du puits



Vue intérieure du puits

### Epaisseur de la couche drainante :

En tous points l'épaisseur est au moins égale à 50 cm.



Par-dessus les matériaux drainants, un géotextile de séparation anti-LV a été mis en œuvre pour assurer une séparation entre les déchets les matériaux drainants. L'épaisseur de la couche drainante est conforme aux dispositions réglementaires.

#### 3.4 Station de traitement des liquides :



Vue générale de la station de traitement.

Cette station est la propriété du SMICTOM depuis février 2007. Elle est gérée par la société OVIVE, titulaire du marché de traitement des lixiviats.

Deux bassins étanches sont en place au nord de l'installation, pour le stockage des lixiviats en attente avant traitement : l'un d'un volume utile de 1 400 m<sup>3</sup>, l'autre bassin de réserve, d'une capacité de 600m<sup>3</sup>.

Les lixiviats extraits sont stockés en priorité dans le grand bassin avant d'être traités par une station « in situ », qui fonctionne par procédés biologique et filtration. Celle-ci assure le traitement des lixiviats des trois secteurs : Wintzenbach 1, 2 et 3.

Le débit traité, de l'ordre de 2 m<sup>3</sup>/h.

En 2011, des compteurs de lixiviats ont été installés pour comptabiliser les lixiviats pompés dans les différents caissons (W1, W2, W3 et W4).

En 2012, 4 cuves en PE de 25 m<sup>3</sup> en fin de vie ont été supprimées et remplacées par 2 cuves de 100 m<sup>3</sup> en fibre. Ces nouvelles cuves permettent d'augmenter le débit de traitement à une moyenne de 2,5 m<sup>3</sup>/h et de modifier le cycle biologique pour l'adapter aux lixiviats entrants.

Lors des travaux une nouvelle dalle béton a été réalisée, les réseaux ont été enterrés et calorifugée pour réduire les risques de gel.

Les cabineurs d'acide sulfurique et de chlorure ferrique ont été remplacés par deux cuves fixes à double paroi de 1,5 m<sup>3</sup> chacune, avec tuyaux permettant un dépôtage sécurisé des produits et réduisant les manipulations de produits chimiques par le personnel.



Mise en place des nouvelles cuves en fibre

### 3.5 Mode de traitement des lixiviats

Depuis le début de l'année 2002, le traitement des lixiviats est assuré en continu sur le site, par une station de traitement biologique et chimique.

'eau traitée est rejetée après analyse et conformité des paramètres, directement dans un fossé rejoignant le ruisseau Schifferbach, lui-même affluent du Kehbach qui rejoint le Rhin en aval de la commune de Muthen.

### 3.6 La station d'évaporation :

Le Smicrom élimine par évaporation une partie de l'eaux traitées par la station de l'Uxiviel. L'évaporateur est géré par la station CYVIE. Elle utilise la chaleur générée par la station de cogénération et valorisation du Biogaz.  
Sur l'année 2017, le taux de fonctionnement de l'évaporateur a été de 86,7%.

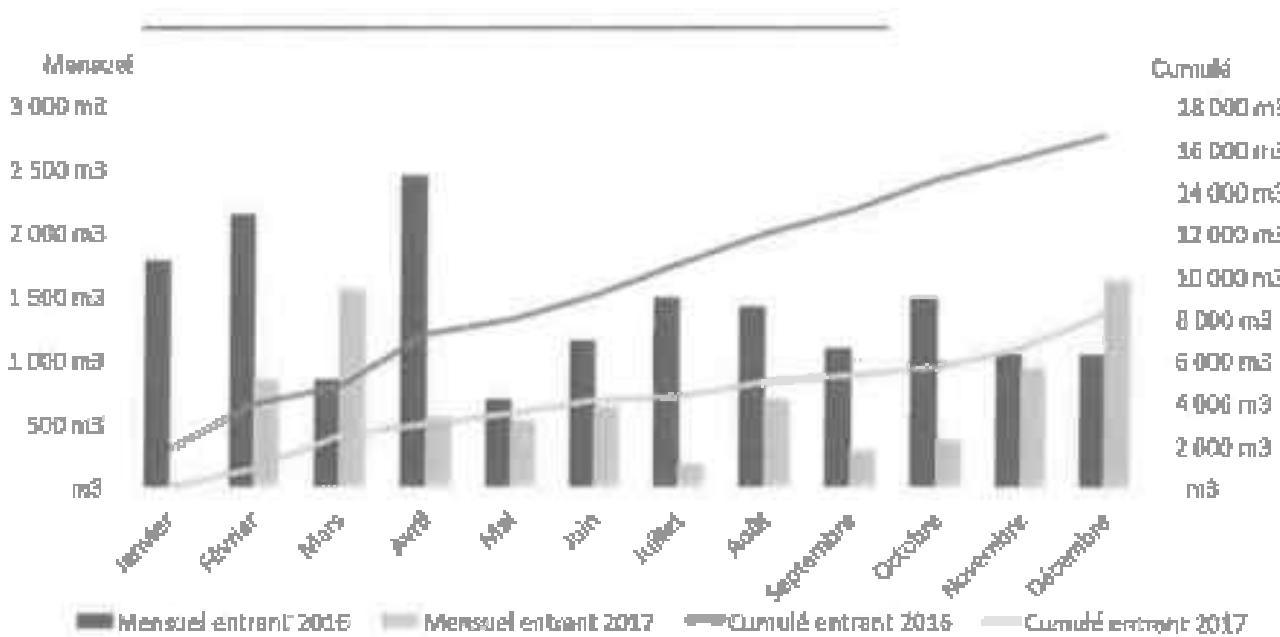


Photo de la station d'évaporation :

### 3.7 Bilan 2017 de la station de traitement des Uxiviels :

#### Volumes Traités en 2017 :

Références	Mensuel en cours 2017	Cumulé au cours 2017	Mensuel Rejet* 2017	Cumulé Rejet* 2017
Janvier	m3	m3	m3	m3
Février	553 m3	953 m3	532 m3	532 m3
Mars	1 572 m3	2 425 m3	1 285 m3	1 817 m3
Avril	556 m3	2 981 m3	463 m3	2 280 m3
Mai	514 m3	3 495 m3	438 m3	2 718 m3
Juin	625 m3	4 120 m3	609 m3	3 226 m3
Juillet	179 m3	4 298 m3	82 m3	3 307 m3
Août	695 m3	4 994 m3	605 m3	3 912 m3
Septembre	287 m3	5 281 m3	181 m3	4 093 m3
Octobre	369 m3	5 650 m3	284 m3	4 357 m3
Novembre	946 m3	6 596 m3	701 m3	5 058 m3
Décembre	4 642 m3	6 237 m3	1 392 m3	6 450 m3



### Fonctionnement de la station :

En 2017, la station a traité 8237 m<sup>3</sup> de lixiviat. Globalement la station a fonctionné à un très bon niveau. Comparativement à 2016 où 23.331 m<sup>3</sup> de lixiviat ont été traités, le volume de lixiviat à traiter en 2017 a été relativement faible.

L'année a été marquée par les événements suivants :

- janvier : des températures glaciales ont fait céder des fixations métalliques des cuves biologiques.
- novembre : le pompage des lixivias du casier VV3 vers la lagune principale a provoqué le bouchage récurrent de filtres & bâche au niveau de la station de traitement. Des nettoyages réguliers ont été réalisés.
- décembre : d'anciennes cuves à charbon actif obsolètes ont été retirées de la plateforme station de traitement.

### Résultats des analyses :

Les analyses régulières réalisées sur les rejets attestent du respect des normes en vigueur exceptés pour :

- un dépassement de la norme DCO le 28/12. Valeur de la DCO à 268 mg/l pour une norme fixée à 200 mg/l. Ce dépassement fait suite à une saturation très rapide du charbon actif.
- un dépassement sur le PH le 16/12. Valeur du PH à 10,63 pour une norme haute à 8,5. Ce dépassement est lié à un dysfonctionnement de la régulation pH.

#### **IV. Analyses de la qualité des eaux du site Wintzenbach :**

À la demande du SMICTOM Nord du Bas-Rhin, ABNOLAB-ASPOSAN est intervenu à 4 reprises au cours de l'année 2017 auprès du centre de stockage des déchets non dangereux de Wintzenbach afin de réaliser les prélevements nécessaires à l'analyse des bivalves bruts et traités, des eaux de ruissellement, des eaux souterraines, des eaux du Schiffersbach et des eaux de sous-face.

Des prélevements ont également été réalisés au niveau du rejet de la station de traitement des bivalves afin de réaliser les analyses demandées dans le cadre du programme d'analyse RSDÉ.

Les résultats relatifs aux bivalves traitées et aux eaux de ruissellement sont comparés aux différentes seuilles consignées dans l'Arrêté préfectoral complémentaire du 30/10/2008 concernant le CSDN à Wintzenbach.

Les résultats sur plécomètres sont interprétés suivant les grilles de qualité des eaux douces utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine figurant en Annexes II (eaux de toute origine) et III (eaux superficielles) de l'Arrêté du 11 janvier 2007, modifiant le Décret n° 2011-1220 du 20 décembre 2011.

Les résultats obtenus sur le milieu récepteur (le Schiffersbach) sont interprétés suivant les grilles de l'Annexe III de l'Arrêté du 11 janvier 2007.

Les analyses ont été réalisées par ABNOLAB-ASPOSAN. Le Laboratoire dispose de l'agrément du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'accréditation COFRAC.

#### **4.1 Contenu de la campagne annuelle :**

Le suivi de la qualité des eaux réalisées en 2017 a porté sur les points suivants :

- Contrôle des bivalves : bivalves bruts et traités
- Contrôle des eaux de ruissellement : bassin ouest et bassin est
- Contrôle des eaux souterraines : Pz3, Pz7, Pz9, Pz10, Pz11, Pz12 et Pz13
- Contrôle des eaux du Schiffersbach : amont et aval du point de rejet
- Contrôle des eaux de sous-face : cascades W3, 4, 5 et 6
- Suivi RSDÉ : rejet de la station de traitement des bivalves

Les paramètres analysés sont les suivants :

Localisation	Paramètres analytiques
Bivalves bruts	✓ pH, Conductivité ✓ DCO, DOCE, MES, GOT ✓ Chlorures, Sulfates, NO2, NO3, NH4, MTK, NGL, P, Phénols, AOX, Fluorures ✓ Al, As, Cd, Cr, Cr6, Cu, Fe, Hg, Mn, Ni, Pb, Sn, Zn ✓ Benzène, HCT, Chlorure de vinyle

Localisation	Paramètres analytiques
Ixiviats traités	<input checked="" type="checkbox"/> pH, Conductivité, Résistivité <input checked="" type="checkbox"/> DCO, DBOD, MES, COD <input checked="" type="checkbox"/> Chlorures, Sulfates, NO <sub>2</sub> , NO <sub>3</sub> , NH <sub>4</sub> , NTK, NGL, P, PO <sub>4</sub> , K, Mg, Na, Phénols, AOX, Fluorures <input checked="" type="checkbox"/> Al, As, B, Cd, CN, Cr, Cr <sup>6</sup> , Cu, Fe, Hg, Mn, Ni, Pb, Sn, Zn <input checked="" type="checkbox"/> BTEX, HCT, HAP, Diéthrine, HCH, Ethyl et Méthyl Parathion, Somme des 7 PCB quantifiées
Eaux de Ruissellement	<input checked="" type="checkbox"/> pH, Conductivité, Résistivité <input checked="" type="checkbox"/> DCO, DBOD, MES <input checked="" type="checkbox"/> Chlorures, Sulfates, NO <sub>2</sub> , NO <sub>3</sub> , NH <sub>4</sub> , NTK, NGL, P, PO <sub>4</sub> , K, Mg, Na, Phénols, AOX, Fluorures <input checked="" type="checkbox"/> Al, As, B, Cd, CN, Cr, Cr <sup>6</sup> , Cu, Fe, Hg, Mn, Ni, Pb, Sn, Zn <input checked="" type="checkbox"/> BTEX, HCT, HAP, Diéthrine, HCH, Ethyl et Méthyl Parathion, Somme des 7 PCB quantifiées
Eaux souterraines	<input checked="" type="checkbox"/> pH, Conductivité, Résistivité <input checked="" type="checkbox"/> DCO, DBOD, MES, COD <input checked="" type="checkbox"/> Chlorures, Sulfates, NO <sub>2</sub> , NO <sub>3</sub> , NH <sub>4</sub> , NTK, NGL, P, PO <sub>4</sub> , K, Mg, Na, Phénols, AOX, Fluorures <input checked="" type="checkbox"/> CN, Cr, Cr <sup>6</sup> , Cu, Fe, Hg, Mn, Ni, Sn, Zn <input checked="" type="checkbox"/> BTEX, HCT, HAP, Diéthrine, HCH, Ethyl et Méthyl Parathion, Somme des 7 PCB quantifiées
Eaux du Schifferbach	<input checked="" type="checkbox"/> pH, Conductivité, Résistivité <input checked="" type="checkbox"/> DCO, DBOD, MES, COD <input checked="" type="checkbox"/> Chlorures, Sulfates, NO <sub>2</sub> , NO <sub>3</sub> , NH <sub>4</sub> , NTK, NGL, P, PO <sub>4</sub> , K, Mg, Na, Phénols, AOX, Fluorures, CN <input checked="" type="checkbox"/> Al, As, B, Cd, CN, Cr, Cr <sup>6</sup> , Cu, Fe, Hg, Mn, Ni, Pb, Sn, Zn <input checked="" type="checkbox"/> BTEX, HCT, HAP, Diéthrine, HCH, Ethyl et Méthyl Parathion, Somme des 7 PCB quantifiées
Eaux de sous-sol	<input checked="" type="checkbox"/> pH, Conductivité, Résistivité <input checked="" type="checkbox"/> DCO, COD <input checked="" type="checkbox"/> NH <sub>4</sub> <input checked="" type="checkbox"/> Al, Cr <sup>6</sup> , Hg <input checked="" type="checkbox"/> Benzène, Chlorure de vinyle
SUM RSDE 24h	<input checked="" type="checkbox"/> As, Cr, Pb <input checked="" type="checkbox"/> MES <input checked="" type="checkbox"/> DEHP

#### 4.2 Récapitulatif des campagnes réalisées en 2017 :

4 campagnes de prélèvements et analyses ont été réalisées au cours de l'année 2017, avec une fréquence d'intervention trimestrielle :

- ABOLAB-ASPOGAN est intervenu le 30 mars et 3 avril 2017 pour réaliser un contrôle :
- des Ixiviats (Ixiviats brutes et traitées)
  - des eaux de ruissellement sur les bassins ouest et est
  - des eaux souterraines sur les piézomètres Pz3, Pz7, Pz9, Pz10, Pz11, Pz12 et Pz13
  - des eaux du Schifferbach en amont et en aval du point de rejet

- des eaux de sous-face sur les casiers W3, W4 et W5
- RSDE sur le rejet de la station de traitement des liquides.

ABIOLAB-ASPOSAN est intervenu le 28 juin 2017 pour réaliser un contrôle :

- des liquides (bruts uniquement)
- des eaux de ruissellement sur les bassins ouest et est
- des eaux de sous-face sur les casiers W3, W4 et W5

ABIOLAB-ASPOSAN est intervenu le 26 septembre 2017 pour réaliser un contrôle :

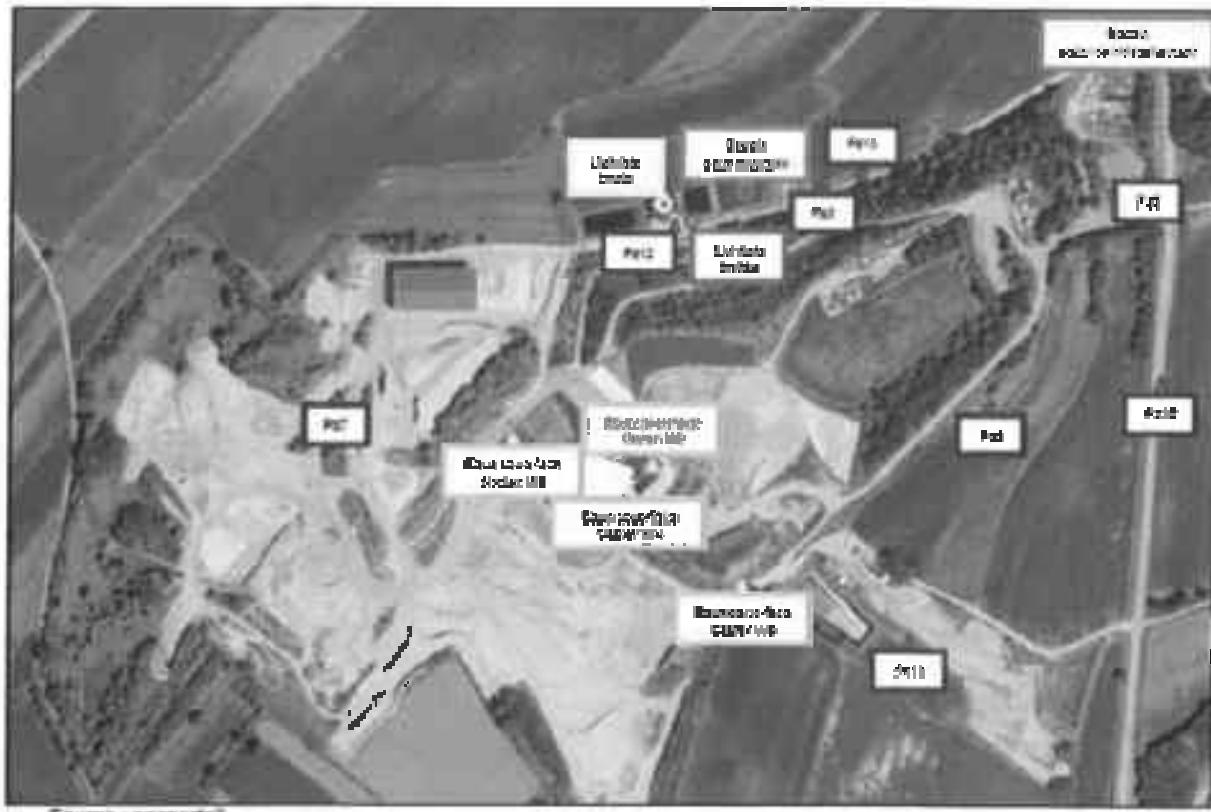
- des liquides (liquides bruts et traités)
- des eaux de ruissellement sur les bassins ouest et est
- des eaux souterraines sur les plézomètres Pz3, Pz7, Pz9, Pz10, Pz11 et Pz12
- des eaux du Schifflersbach en amont et en aval du point de rejet
- des eaux de sous-face sur les casiers W3, W4 et W5
- RSDE sur le rejet de la station de traitement des liquides

NB : les prélevements n'ont pas pu être réalisés sur le plézomètre Pz13 pour cause d'essèce ; le prélevement sur ce plézomètre a été réalisé lors de la campagne de décembre. Les prélevements n'ont pas non plus été réalisés en amont du point de rejet sur les eaux du Schifflersbach, également pour cause d'essèce.

ABIOLAB-ASPOSAN est intervenu le 14 et le 16 décembre 2017 pour réaliser un contrôle :

- des liquides (liquides bruts et traités)
- des eaux de ruissellement sur les bassins ouest et est
- des eaux souterraines sur le plézomètre Pz13
- des eaux de sous-face sur les casiers W3, W4 et W5
- RSDE sur le rejet de la station de traitement des liquides

NB : le prélevement sur le Pz13 a été réalisé lors de cette campagne afin de compenser l'absence de prélevement lors de la campagne du 26 septembre.



Source : geoportal

Emplacement des points de contrôle des Eaux et des Exuvias (Prélèves)

### Résultats des analyses sur les Exuvias :

Paramètres	Unité	Résultat Trimestre 1 03/04/2017	Résultat Trimestre 2 29/06/2017	Résultat Trimestre 3 26/09/2017	Résultat Trimestre 4 14/12/2017
Aluminium	mg/l	0,84	0,86	0,28	0,48
AOX	µg Cu/l	730	490	1600	680
Arsenic	mg/l	0,81	0,063	0,13	0,28
Azote global	mg/l	53	365	318	578
Benzène	µg/l	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Conductivité à 25°C	µS/cm	17343	5450	11804	11734
Cadmium	mg/l	<0,0005	<0,0005	<0,0005	<0,0005
Chlorures	mg/l	904	413	623	752
Chlorure de vinyle	µg/l	8,9	<0,5	0,7	22
Cyanures libres	mg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
Carbone organique dissous	mg/l	1100	280	710	1300
Chrome	mg/l	0,84	0,2	0,49	0,7
Chrome hexavalent	mg/l	Non réalisé*	Non réalisé*	<0,040	<0,010
Cuivre	mg/l	0,021	0,019	<0,010	0,029
Demande biologique en oxygène à 5 jours	mg/l	210	82	110	37
DCO-ST	mg/l	3140	1070	2291	2340
Fluorures (F)	mg/l	0,12	0,61	1,8	0,14

Fer (Fe)	mg/l	0,7	3,7	1,5	1,3
Mercure	µg/l	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Indice hydrocarbure	mg/l	<0,10	0,19	<0,10	<0,10
Matières en suspension totales sur filtre Millipore AP40	mg/l	420	160	94	7,0
Manganèse	mg/l	1,1	0,28	0,8	0,58
Azote kjeldahl	mg/l	883	366	318	578
Ammonium	mg/l	728	408	300	582
Nickel	mg/l	0,28	0,068	0,2	0,22
Nitrates (NO <sub>3</sub> )	mg/l	<0,02	1,5	<0,1	Non réalisée*
Nitrates (NO <sub>3</sub> en N)	mg/l	<0,01	0,46	<0,03	Non réalisée**
Nitrites (NO <sub>2</sub> )	mg/l	<1	<1	<1	<1
Nitrites (NO <sub>2</sub> en N)	mg/l	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
Phosphore	mg/l	25	8,3	12	11
Pb	mg/l	0,007	0,01	<0,002	0,02
pH	Unité pH	8	8,5	8,3	7,9

Paramètres	Unités	Résultats Trimestre 1 03/04/2017	Résultats Trimestre 2 26/06/2017	Résultats Trimestre 3 26/09/2017	Résultats Trimestre 4 14/12/2017
Composés phénoliques	mg/l	0,073	0,089	0,048	0,031
Etain	mg/l	0,22	0,092	0,026	0,1
Sulfates	mg/l	5400	487	4020	2630
Température de mesure de la conductivité	°C	20,9	22,2	22,8	19,6
Température de mesure du pH	°C	21,5	21,9	22,6	19,4
Zinc	mg/l	0,1	0,14	0,074	0,066

\* Compte tenu de la très forte coloration de l'échantillon, le dosage du Chrome VI n'a pas pu être réalisé lors des campagnes du 3 avril et du 26 juin 2017 (essai de filtration mais coloration persistante).

\*\* En raison de la coloration de l'échantillon le dosage des nitrites en flux n'a pu être réalisé. En raison de la forte concentration en chlorure de l'échantillon le dosage des nitrites par chromatographie n'a pu être réalisé.

#### Ubiquits trouvés :

Paramètres	Unités	Résultats Trimestre 1 03/04/2017	Résultats Trimestre 3 26/09/2017	Résultats Trimestre 4 14/12/2017	Valeurs limite AP concernées
1,3,5 Triméthylbenzène	µg/l	<0,5	<0,5	<0,5	/
1,2,4 Triméthylbenzène	µg/l	<0,5	<0,5	<0,5	/
Acénaphthène	ng/l	<5	<5	<5	/
Aluminium	mg/l	0,013	0,16	<0,006	/
Acénaphthène	ng/l	<5	<5	8	/
Anthracène	ng/l	<5	<5	<5	/
AOX	µg/l	190	190	220	<1 000 µg/l
Arsenic	µg/l	320	55	<5	<100 µg/l
Asazole global	mg/l	46	17	<5	<60 mg/l

Bore	mg/l	0,9	6,5	5,9	/
Benzo (a) pyrène [4]	ng/l	<5	<5	<5	/
Benzo (b) fluoranthène [2]	ng/l	<5	<5	<5	/
Benzo (a) anthracène	ng/l	<5	<5	<5	/
Benzène	µg/l	<0,6	<0,6	<0,6	/
Ethylbenzène	µg/l	<0,5	<0,5	<0,5	/
Benzo (ghi) pérylène [6]	ng/l	<5	<5	<5	/
Benzo (k) fluoranthène [3]	ng/l	<5	<5	<5	/
Conductivité à 25°C	µS/cm	5581	3842	5037	/
Cadmium	mg/l	<0,0005	<0,0005	<0,0005	/

Paramètres	Unités	Résultats Trimestre 1 03/04/2017	Résultats Trimestre 3 28/02/2017	Résultats Trimestre 4 14/12/2017	Valeurs limites AP 30/10/2008
Chrysine	ng/l	<5	<5	<5	/
Chlorures	mg/l	700	834	989	/
Chlorure de vinyle	µg/l	<0,5	0,8	<0,5	/
Cyanures (Ions)	µg/l	<10	<10	<10	<100 µg/l
Carbone organique total	mg/l	18	8,8	9,2	<70 mg/l
Chrome	mg/l	0,008	<0,002	<0,002	/
Chrome hexavalent	µg/l	<10	<10	<10	<100 µg/l
Cuivre	mg/l	<0,010	0,018	<0,010	/
Cuivre dissous	mg/l	<0,010	<0,010	<0,010	/
Isopropylbenzène	µg/l	<0,5	<0,5	<0,5	/
Dibenzo (ah) anthracène	ng/l	<5	<5	<5	/
Demande biologique en oxygène sans dilution à 5 jours	mg/l	0,9	0,7	9,2	/
DCO-ST	mg/l	48	31	53	<200 mg/l
Fluorures (F)	mg/l	0,86	0,48	0,25	<15 mg/l
Fer (Fe)	mg/l	0,022	0,2	<0,010	/
Fluoranthène (1)	ng/l	<5	<5	<5	/
Fluorène	ng/l	<5	<5	<5	/
Alpha HCH	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	/
Béta HCH	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	/
Delta HCH	µg/l	0,028	<0,010	<0,010	/
HCH epsilon (ET)	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	/
Lindane ou gamma HCH	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	/
Dieldrine	µg/l	0,042	<0,010	<0,010	/
Mercure	µg/l	<0,10	<0,10	<0,10	/
Mercure dissous	µg/l	<0,10	<0,10	<0,10	/
Indice hydrocarbure	mg/l	<0,10	<0,10	<0,10	/
Indéno (1,2,3-cd) pyrène [8]	ng/l	<5	<5	<5	/
Potassium	mg/l	570	390	440	/

Méthyl-2 fluoranthène	ng/l	<5	<5	<5	/
Méthyl-2 naphthalène	ng/l	<5	<5	<5	/
Matières en suspension totales sur filtre Millipore AP40	mg/l	<2	4,5	<2	< 85 mg/l
Magnésium	mg/l	24	9,2	13	/
Manganèse	mg/l	0,064	0,18	0,025	/
Azote Kjeldahl	mg/l	2	2,5	2,5	/
Sodium	mg/l	1100	600	700	/
Néphétilème	µg/l	<2,5	<2,5	<2,5	/

Paramètres	Unités	Résultats Trimestre 1 03/04/2017	Résultats Trimestre 3 28/03/2017	Résultats Trimestre 4 14/12/2017	Valeurs limites AP 107102005
Néphétilème	ng/l	<5	<5	18	/
Ammonium	mg/l	<1,0	1,6	3,6	<6 mg/l
Nickel	mg/l	0,005	<0,005	<0,005	/
Nitrites (NO2)	mg/l	<0,02	<0,1	<0,1	/
Nitrites (NO2 en N)	mg/NH	<0,01	<0,03	<0,01	/
Nitrate (NO3)	mg/l	198	624	280	/
Nitrate (NO3 en N)	mg/NH	44,3	14,1	33,3	/
Phosphore	mg/l	...	0,82	0,07	< 2 mg/l
Parathion éthyl	µg/l	<0,025	<0,040	<0,040	/
Parathion méthyl	µg/l	<0,025	<0,040	<0,040	/
Plomb	mg/l	<0,002	<0,002	0,02	/
Plomb disulfure	mg/l	<0,002	<0,002	0,046	/
PCB 101	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	/
PCB 118	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	/
PCB 128	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	/
PCB 153	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	/
PCB 180	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	/
PCB 29	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	/
PCB 82	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	/
pH	Unité pH	7,5	7	6,6	5,5 < pH < 8,5
Phénanthrène	ng/l	<5	<5	<5	/
Composés phénoliques	µg/l	<25	<0,025	<5	<100 µg/l
Orthophosphate (PO4 en P)	mg/l	2,37	0,84	0,03	/
Orthophosphate (PO4)	mg/l	7,26	2,57	0,09	/
Pyrene	ng/l	<5	<5	<5	/
Résistivité à 25°C	Ohm.cm	180	260	200	/
Étain	mg/l	<0,010	<0,010	<0,010	/
Sulfates	mg/l	878	329	150	/
Température de mesure de la conductivité	°C	21,6	22,6	19,7	/
Température de mesure de la résistivité	°C	21,6	22,6	19,7	/
Température de mesure du pH	°C	21,6	22,7	18,5	/

Toluène	$\mu\text{g/l}$	<0,5	<0,6	<0,6	/
Total des 8 HAP	$\mu\text{g/l}$	<0,005	<0,005	<0,005	<10 000 $\mu\text{g/l}$
Méta et para xylyne	$\mu\text{g/l}$	<1,0	<1	<1,0	/
Ortho xylyne	$\mu\text{g/l}$	<0,5	<0,5	<0,5	/
Zinc	$\text{mg/l}$	0,01	0,034	<0,010	/

Paramètres	Unité	Résultats Trimestre 1 08/04/2017	Résultats Trimestre 3 28/09/2017	Résultats Trimestre 4 14/12/2017	Valeurs limites AP 30/10/2008
Zinc dissous	$\text{mg/l}$	<0,010	<0,010	<0,010	/
Total des métallos*	$\mu\text{g/l}$	7240	7147	5945	<15 000 $\mu\text{g/l}$

\* Boumpe de Al, As, B, Cd, Cr, Cu, Fe, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Zn

### Interprétation des résultats :

S'agissant de la campagne d'avril 2017, on constate un dépassement de la valeur limite de l'amitié préfectoral du 30 octobre 2008 sur le paramètre AOX ( $1800 \mu\text{g/l}$  pour une valeur limite de  $1000 \mu\text{g/l}$ ). Ce dépassement n'est pas confirmé lors des deux campagnes successives de septembre et de décembre 2017, au cours desquelles les concentrations mesurées sont largement inférieures à la valeur limite de l'amitié (respectivement 180 et 220  $\mu\text{g/l}$ ).

A titre indicatif, aucun dépassement sur le paramètre AOX n'avait été relevé lors des différentes campagnes réalisées en 2016.

Pour rappel, l'acronyme AOX désigne l'halogène organique adsorbable et correspond à la concentration du brome, du chlore et de l'iode liée aux molécules organiques présentes dans l'échantillon.

On constate également un dépassement de la valeur limite de l'amitié préfectoral du 30 octobre 2008 sur le paramètre arsenic ( $220 \mu\text{g/l}$  pour une valeur limite de  $180 \mu\text{g/l}$ ) lors de la campagne d'avril 2017. Comme pour le paramètre AOX, ce dépassement semble isolé : aucun dépassement n'avait été relevé lors des différentes campagnes réalisées en 2016 et le dépassement n'est pas confirmé lors des deux campagnes successives de septembre et de décembre 2017, au cours desquelles les concentrations relevées sont significativement inférieures aux concentrations mesurées lors de la campagne d'avril et inférieures à la valeur limite de l'arsenic (respectivement 55 et  $<5 \mu\text{g/l}$ ).

On notera que la concentration en arsenic mesurée sur les lèvres brutes lors de la campagne d'avril 2017 est significativement supérieure aux concentrations mesurées lors des autres campagnes avec  $610 \mu\text{g/l}$  contre  $268 \mu\text{g/l}$  pour la campagne de juillet 2016,  $383 \mu\text{g/l}$  pour la campagne de novembre 2016,  $130 \mu\text{g/l}$  pour la campagne de septembre 2017 et  $280 \mu\text{g/l}$  pour la campagne de décembre 2017. On notera également que les rendements épuriatoires sont moins bons sur les campagnes d'avril et de septembre 2017 par rapport aux autres campagnes :

Arsenic en $\mu\text{g/l}$					
	28/10/06/2016	16/11/2016	03/04/2017	28/09/2017	14/12/2017
Lèvres brutes	268	383	610	130	280
Lixiviats traités	37	<10	—	55	<5
Rendement épuriatoire	86,19%	Entre 97,39% et 100%	63,83%	57,69%	Entre 88,21% et 100%

Le dépassement de l'amplitude s'explique donc à la fois par une concentration en arsenic supérieure au sein des liquides bruts par rapport aux autres campagnes réalisées en 2016 et en 2017 et par des rendements épuratoires moindres.

On constate également un dépassement de la valeur limite de l'amplitude préfectoral du 30 octobre 2009 sur le paramètre phosphore (3,6 mg/l pour une valeur limite de 2 mg/l) lors de la campagne d'avril 2017. Les concentrations mesurées lors des deux campagnes successives de septembre et de décembre 2017 sont en forte baisse, avec respectivement 0,92 mg/l et 0,07 mg/l. Ce dépassement de la valeur limite de l'amplitude semble toutefois récurrent, un dépassement similaire ayant déjà été constaté lors de la campagne de mars 2016 avec 2,21 mg/l.

On notera que comme pour l'arsenic, la concentration en phosphore mesurée sur les liquides bruts lors de la campagne d'avril 2017 est significativement supérieure aux concentrations mesurées lors des autres campagnes avec 26 mg/l contre 13,20 mg/l pour la campagne de mars 2016, 13,90 mg/l pour la campagne de juin 2016, 13,30 mg/l pour la campagne de septembre 2016, 13 mg/l pour la campagne de novembre 2016, 12 mg/l pour la campagne de septembre 2017 et 11 mg/l pour la campagne de décembre 2017.

On notera également que les rendements épuratoires sont moins bons sur les deux campagnes où des dépassements ont été constatés (avril 2017 et mars 2016) :

	Phosphore en mg/l						
	16/03/2016	29/06/2016	20/09/2016	16/11/2016	03/04/2017	28/09/2017	14/12/2017
Liquides bruts	13,20	13,90	13,30	13	26	12	11
Liquides traités	0,92	0,54	1,29	<0,05	0,92	0,92	0,07
Rendement épuratoire	83,26%	96,12%	90,30%	100,00%	85,80%	83,17%	99,36%

Le dépassement de l'amplitude s'explique donc à la fois par une concentration en phosphore supérieure au sein des liquides bruts par rapport aux autres campagnes réalisées en 2016 et en 2017 et par des rendements épuratoires moindres.

#### Campagne du 28 septembre 2017 :

S'agissant de la campagne de septembre 2017, l'ensemble des résultats est conforme aux valeurs limites de l'amplitude préfectoral du 30 octobre 2010.

#### Campagne du 14 décembre 2017 :

S'agissant de la campagne de décembre 2017, on constate un dépassement de l'amplitude préfectoral du 30 octobre 2009 sur le paramètre azote global (85,75 mg/l pour une valeur limite de 60 mg/l). À titre indicatif, l'incertitude de mesure du laboratoire sur ce paramètre est de 15%, le résultat pouvant être compris entre 68 et 76 mg/l et ainsi être inférieur à la valeur limite de l'amplitude préfectoral.

On notera qu'aucun dépassement sur ce paramètre n'a été relevé lors des campagnes d'avril et de septembre 2017. Cependant un dépassement similaire (73,8 mg/l) avait déjà été constaté lors de la campagne de septembre 2016.

#### Autres remarques :

Les trois campagnes réalisées en 2017 mettent en avant une concentration élevée de bore avec 6900 µg/l pour la campagne d'avril 2017, 6500 µg/l pour la campagne de septembre 2017 et 5900 µg/l pour la campagne de décembre 2017. Cette tendance

est confirmée lorsque l'on compare les résultats des campagnes de 2017 aux résultats des campagnes de 2016. On constate en effet une concentration de 4970 µg/l lors de la campagne de juin 2016 et une concentration de 2860 µg/l lors de la campagne de novembre 2016.

Il s'agit du seuil métal relevé en concentration élevée lors des différentes campagnes. Le bore est utilisé dans l'industrie du verre, les détergents, les cosmétiques mais également en agriculture comme pesticide ou fertilisant.

On observe par ailleurs une transformation importante de l'azote réduit (azote kjeldahl) en azote oxydé (nitrates et nitrites) lors du traitement des luvriats (nitrification).

	03/04/2017	
	Luvriats bruts	Luvriats traités
Azote Kjeldahl en mg/l	683	2
Nitrates (NO3) en mg/l	<1	180
Nitrites (NO2) en mg/l	<0,02	<0,02

	26/09/2017	
	Luvriats bruts	Luvriats traités
Azote Kjeldahl en mg/l	318	2,5
Nitrates (NO3) en mg/l	<1	624
Nitrites (NO2) en mg/l	<0,1	<0,1

	14/12/2017	
	Luvriats bruts	Luvriats traités
Azote Kjeldahl en mg/l	578	2,5
Nitrates (NO3) en mg/l	<1	207
Nitrites (NO2) en mg/l	Non réalisé	<0,1

Les luvriats traités rejoignent ensuite le Schifferbach, par le biais d'un fossé agricole long d'environ 1 km. En l'occurrence l'azote oxydé est composé de nitrates (pas de nitrites). A titre indicatif, les concentrations de nitrates relevées au niveau des luvriats traités lors des campagnes d'avril et de décembre 2017 sont très élevées lorsqu'on les met en perspective avec la valeur limite du bon état écologique des masses d'eaux issues de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE transposée en droit français aux articles L212-1 et suivants du code de l'environnement), à savoir 60 mg/l.

Résultats des analyses sur les eaux de ruissellement

Récapitulatif des résultats sur les deux dernières années :

Paramètre	Unité	Résultats questi			Résultats ESR			Valeurs limites d'appréciation
		Résultat Trimestre 1 janvier-juin	Résultat Trimestre 2 juillet-décembre	Résultat Trimestre 3 janvier-juin	Résultat Trimestre 2 janvier-juin	Résultat Trimestre 3 juillet-décembre		
Chlorure	mmol/L	9.5	9.6	9.5	9.5	9.5	-0.5 à +0.5	/
Bicarbonate	mmol/L	24	25	24	25	25	-5 à +5	/
Bicarbonate [2] / bicarbonate [1]		1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	-1 à +1	/
Conductivité à 25°C	µS/cm	32	34	33	33	33	-20 à +20	/
Oxygène	mg/L	9.006	9.005	9.006	9.006	9.006	-0.006 à 0.006	/
Chloré	mg/L	45	46	46	46	46	-4 à +4	/
Chlorure	mg/L	46.7	47	47.2	47	47	-0.3 à 0.3	/
Oxygène dissous	mg/L	9.010	9.010	9.010	9.010	9.010	-0.010 à 0.010	/
Carbone	mg/L	49.02	49.02	49.02	49.02	49.02	-0.002 à 0.002	/
Glycémie hexokinase	U/L	40	40	40	40	40	-10 à 10	<100 mg/dL
Glycémie	mmol/L	0.926	0.920	0.910	0.910	0.910	-0.010 à 0.010	/
lipoprotéines	mg	95	95	95	95	95	-0.5 à 0.5	/
Désoxyribonucléacide soluble	ng/L	45	45	45	45	45	-5 à 5	/
Immunodéficience humaine et lymphomes	mg/L	4	4.2	4.3	4.3	4.7	-3.2 à +3.2	<20 mg/L
urine diluée à 5 fois								
CO2-S	mg/L	27	27	27	27	27	-14 à +20 mg/L	
Fluorure [F]	mg/L	0.18	0.19	0.19	0.19	0.19	-0.17 à 0.17	/
Na [Na]	mg/L	0.12	0.14	0.13	0.13	0.13	-0.13 à 0.13	/
Potassium [K]	mg/L	45	45	45	45	45	-6 à 6	20

BASIS POINTS			PERIOD												
INTEREST		PRICE	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0		
TYPE	AMOUNT	INTEREST	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0		
Equity	44.70	94.70	100.00	104.30	108.70	113.10	117.50	120.90	124.30	127.70	131.10	134.50	137.90	141.30	144.70
Bonds	44.70	94.70	100.00	104.30	108.70	113.10	117.50	120.90	124.30	127.70	131.10	134.50	137.90	141.30	144.70
Notes	44.70	94.70	100.00	104.30	108.70	113.10	117.50	120.90	124.30	127.70	131.10	134.50	137.90	141.30	144.70
Money Market	44.70	94.70	100.00	104.30	108.70	113.10	117.50	120.90	124.30	127.70	131.10	134.50	137.90	141.30	144.70
Gold	44.70	94.70	100.00	104.30	108.70	113.10	117.50	120.90	124.30	127.70	131.10	134.50	137.90	141.30	144.70
Cash	44.70	94.70	100.00	104.30	108.70	113.10	117.50	120.90	124.30	127.70	131.10	134.50	137.90	141.30	144.70
Total	44.70	94.70	100.00	104.30	108.70	113.10	117.50	120.90	124.30	127.70	131.10	134.50	137.90	141.30	144.70

Row	Treatment	Mean Response			Standard Deviation			P-value																	
		Treatment 1	Treatment 2	Treatment 3	Treatment 4	Treatment 1	Treatment 2	Treatment 3	Treatment 4	Treatment 1	Treatment 2	Treatment 3	Treatment 4	Treatment 1	Treatment 2	Treatment 3	Treatment 4	Treatment 1	Treatment 2	Treatment 3	Treatment 4	Treatment 1	Treatment 2	Treatment 3	Treatment 4
1	Treatment A	1.2	1.5	1.8	2.1	0.3	0.4	0.5	0.6	0.1	0.2	0.3	0.4	0.1	0.2	0.3	0.4	0.1	0.2	0.3	0.4	0.1	0.2	0.3	0.4
2	Treatment B	1.4	1.7	2.0	2.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.2	0.3	0.4	0.5	0.2	0.3	0.4	0.5	0.2	0.3	0.4	0.5	0.2	0.3	0.4	0.5
3	Treatment C	1.6	1.9	2.2	2.5	0.5	0.6	0.7	0.8	0.3	0.4	0.5	0.6	0.3	0.4	0.5	0.6	0.3	0.4	0.5	0.6	0.3	0.4	0.5	0.6
4	Treatment D	1.8	2.1	2.4	2.7	0.6	0.7	0.8	0.9	0.4	0.5	0.6	0.7	0.4	0.5	0.6	0.7	0.4	0.5	0.6	0.7	0.4	0.5	0.6	0.7
5	Treatment E	2.0	2.3	2.6	2.9	0.7	0.8	0.9	1.0	0.5	0.6	0.7	0.8	0.5	0.6	0.7	0.8	0.5	0.6	0.7	0.8	0.5	0.6	0.7	0.8
6	Treatment F	2.2	2.5	2.8	3.1	0.8	0.9	1.0	1.1	0.6	0.7	0.8	0.9	0.6	0.7	0.8	0.9	0.6	0.7	0.8	0.9	0.6	0.7	0.8	0.9
7	Treatment G	2.4	2.7	3.0	3.3	0.9	1.0	1.1	1.2	0.7	0.8	0.9	1.0	0.7	0.8	0.9	1.0	0.7	0.8	0.9	1.0	0.7	0.8	0.9	1.0
8	Treatment H	2.6	2.9	3.2	3.5	1.0	1.1	1.2	1.3	0.8	0.9	1.0	1.1	0.8	0.9	1.0	1.1	0.8	0.9	1.0	1.1	0.8	0.9	1.0	1.1
9	Treatment I	2.8	3.1	3.4	3.7	1.1	1.2	1.3	1.4	0.9	1.0	1.1	1.2	0.9	1.0	1.1	1.2	0.9	1.0	1.1	1.2	0.9	1.0	1.1	1.2
10	Treatment J	3.0	3.3	3.6	3.9	1.2	1.3	1.4	1.5	1.0	1.1	1.2	1.3	1.0	1.1	1.2	1.3	1.0	1.1	1.2	1.3	1.0	1.1	1.2	1.3
11	Treatment K	3.2	3.5	3.8	4.1	1.3	1.4	1.5	1.6	1.1	1.2	1.3	1.4	1.1	1.2	1.3	1.4	1.1	1.2	1.3	1.4	1.1	1.2	1.3	1.4
12	Treatment L	3.4	3.7	4.0	4.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.2	1.3	1.4	1.5	1.2	1.3	1.4	1.5	1.2	1.3	1.4	1.5	1.2	1.3	1.4	1.5
13	Treatment M	3.6	3.9	4.2	4.5	1.5	1.6	1.7	1.8	1.3	1.4	1.5	1.6	1.3	1.4	1.5	1.6	1.3	1.4	1.5	1.6	1.3	1.4	1.5	1.6
14	Treatment N	3.8	4.1	4.4	4.7	1.6	1.7	1.8	1.9	1.4	1.5	1.6	1.7	1.4	1.5	1.6	1.7	1.4	1.5	1.6	1.7	1.4	1.5	1.6	1.7
15	Treatment O	4.0	4.3	4.6	4.9	1.7	1.8	1.9	2.0	1.5	1.6	1.7	1.8	1.5	1.6	1.7	1.8	1.5	1.6	1.7	1.8	1.5	1.6	1.7	1.8
16	Treatment P	4.2	4.5	4.8	5.1	1.8	1.9	2.0	2.1	1.6	1.7	1.8	1.9	1.6	1.7	1.8	1.9	1.6	1.7	1.8	1.9	1.6	1.7	1.8	1.9
17	Treatment Q	4.4	4.7	5.0	5.3	1.9	2.0	2.1	2.2	1.7	1.8	1.9	2.0	1.7	1.8	1.9	2.0	1.7	1.8	1.9	2.0	1.7	1.8	1.9	2.0
18	Treatment R	4.6	4.9	5.2	5.5	2.0	2.1	2.2	2.3	1.8	1.9	2.0	2.1	1.8	1.9	2.0	2.1	1.8	1.9	2.0	2.1	1.8	1.9	2.0	2.1
19	Treatment S	4.8	5.1	5.4	5.7	2.1	2.2	2.3	2.4	1.9	2.0	2.1	2.2	1.9	2.0	2.1	2.2	1.9	2.0	2.1	2.2	1.9	2.0	2.1	2.2
20	Treatment T	5.0	5.3	5.6	5.9	2.2	2.3	2.4	2.5	2.0	2.1	2.2	2.3	2.0	2.1	2.2	2.3	2.0	2.1	2.2	2.3	2.0	2.1	2.2	2.3
21	Treatment U	5.2	5.5	5.8	6.1	2.3	2.4	2.5	2.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.1	2.2	2.3	2.4	2.1	2.2	2.3	2.4	2.1	2.2	2.3	2.4
22	Treatment V	5.4	5.7	6.0	6.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.2	2.3	2.4	2.5	2.2	2.3	2.4	2.5	2.2	2.3	2.4	2.5	2.2	2.3	2.4	2.5
23	Treatment W	5.6	5.9	6.2	6.5	2.5	2.6	2.7	2.8	2.3	2.4	2.5	2.6	2.3	2.4	2.5	2.6	2.3	2.4	2.5	2.6	2.3	2.4	2.5	2.6
24	Treatment X	5.8	6.1	6.4	6.7	2.6	2.7	2.8	2.9	2.4	2.5	2.6	2.7	2.4	2.5	2.6	2.7	2.4	2.5	2.6	2.7	2.4	2.5	2.6	2.7
25	Treatment Y	6.0	6.3	6.6	6.9	2.7	2.8	2.9	3.0	2.5	2.6	2.7	2.8	2.5	2.6	2.7	2.8	2.5	2.6	2.7	2.8	2.5	2.6	2.7	2.8
26	Treatment Z	6.2	6.5	6.8	7.1	2.8	2.9	3.0	3.1	2.6	2.7	2.8	2.9	2.6	2.7	2.8	2.9	2.6	2.7	2.8	2.9	2.6	2.7	2.8	2.9

Parameter	Baseline Data				Baseline Data			
	Results Treatment 1 2023-2024	Results Treatment 2 2023-2024	Results Treatment 3 2023-2024	Results Treatment 4 2023-2024	Results Treatment 1 2023-2024	Results Treatment 2 2023-2024	Results Treatment 3 2023-2024	Results Treatment 4 2023-2024
Value	Unit	Value	Unit	Value	Unit	Value	Unit	
Nitrate (NO <sub>3</sub> mg/L)	mg/L	0.12	0.11	0.13	0.14	0.11	0.10	
Nitrite (NO <sub>2</sub> mg/L)	mg/L	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	
Ammonium (NH <sub>4</sub> mg/L)	mg/L	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	
Phosphorus (PO <sub>4</sub> mg/L)	mg/L	0.025	0.025	0.025	0.025	0.025	0.025	
Potassium (K mg/L)	mg/L	0.055	0.055	0.055	0.055	0.055	0.055	
Sodium (Na mg/L)	mg/L	0.050	0.050	0.050	0.050	0.050	0.050	
Chloride (Cl mg/L)	mg/L	0.050	0.050	0.050	0.050	0.050	0.050	
Plants								
PCB 101	mg/m <sup>3</sup>	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	
PCB 118	mg/m <sup>3</sup>	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	
PCB 138	mg/m <sup>3</sup>	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	
PCB 153	mg/m <sup>3</sup>	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	
PCB 180	mg/m <sup>3</sup>	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	
PCB 206	mg/m <sup>3</sup>	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	
PCB 222	mg/m <sup>3</sup>	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	
pH								
Phenanthrene	µg/m <sup>3</sup>	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	

परामितीय विश्लेषण	समानांगीता				वास्तविकता			
	प्रतिशेष 1 2018/2017	प्रतिशेष 2 2018/2017	प्रतिशेष 3 2018/2017	प्रतिशेष 4 2018/2017	प्रतिशेष 1 2018/2017	प्रतिशेष 2 2018/2017	प्रतिशेष 3 2018/2017	प्रतिशेष 4 2018/2017
संकेतक विश्लेषण	-0.025	0.024	-0.25	-0.025	-0.04	0.04	-0.025	-0.025
संकेतक विश्लेषण (PO <sub>4</sub> )	0.01	0.14	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	0.01	0.01
संकेतक विश्लेषण (PO <sub>4</sub> )	-0.01	-0.08	-0.02	-0.02	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01
संकेतक	-5	-45	-5	-5	-6	-6	-6	-6
प्रतिशेष से 20°C	0.020	2100	2600	1000	2200	400	1800	1
प्रति	-0.010	-0.010	-0.010	-0.010	-0.010	-0.010	-0.010	-0.010
सुरक्षा	85	71	41	103	27	16	11	43
संकेतक विश्लेषण का वास्तविकता	-0	22	21.0	21.5	21.5	22.1	22.1	18.1
संकेतक विश्लेषण का वास्तविकता	-0.2	21.1	21.7	20.5	21.3	21.9	22.5	18.4
संकेतक विश्लेषण का वास्तविकता	-0.2	22.2	21.1	22.5	20.7	21.8	22.3	18.2
तोलना	-0.05	-0.05	-0.05	-0.05	-0.05	-0.05	-0.05	-0.05
एडेक्युलेशन	-0.10	-0.10	-0.10	-0.10	-0.10	-0.10	-0.10	-0.10
चैम्बर	-0.05	-0.05	-0.05	-0.05	-0.05	-0.05	-0.05	-0.05
जटिलता	-0.010	-0.010	-0.010	-0.010	-0.010	-0.010	-0.010	-0.010
जटिलता	161	635	804	359	147	178	181	240
जटिलता	-161000	-161000	-161000	-161000	-161000	-161000	-161000	-161000

\*संकेतक के Al, Mn, P, Cu, Fe, Mg, Mn, PO<sub>4</sub>, Si, Zn

## Interprétation des résultats :

### Bassin Ouest :

L'ensemble des résultats observés lors des quatre campagnes réalisées en 2017 est conforme aux valeurs limites de l'amplitude préfectoral du 30 octobre 2008, à l'exception du pH qui dépasse à trois reprises les valeurs limites de l'amplitude (entre 5,5 et 8,5 unité pH) avec un pH de 9,1 pour la campagne de mars 2017, de 9,5 pour la campagne de juin 2017 et de 9,8 pour la campagne de septembre 2017.

Le dépassement de la valeur limite de l'amplitude préfectoral est récurrent sur ce bassin, des dépassements avaient déjà été relevés lors des années précédentes (pH de 9,6 en juin 2015, pH de 8,6 en septembre 2016 et pH de 8,9 en novembre 2016).

On notera par ailleurs que les recherches de BTX, de pesticides et de PCB se sont révélées négatives sur les quatre campagnes de l'année 2017, ce qui confirme la tendance observée en 2016.

La recherche de HAP ne s'est quant à elle révélée positive qu'à une seule reprise, lors de la campagne de décembre 2017, avec une concentration mesurée de 0,012 µg/l (un seul HAP quantifié : le naphtalène). À titre indicatif, la recherche de HAP s'était révélée positive lors des trois campagnes réalisées en 2016, avec des concentrations mesurées de 0,213 µg/l en mars 2016 (10 HAP quantifiés), 0,024 µg/l en septembre 2016 (3 HAP quantifiés) et 0,126 µg/l en novembre 2016 (9 HAP quantifiés).

### Bassin Est :

L'ensemble des résultats observés lors des quatre campagnes réalisées en 2017 est conforme aux valeurs limites de l'amplitude préfectoral du 30 octobre 2008, à l'exception du paramètre MES qui dépasse à trois reprises les valeurs limites de l'amplitude (30 mg/l) avec une concentration de 35 mg/l pour la campagne de juin 2017, de 39 mg/l pour la campagne de septembre 2017 et de 33 mg/l pour la campagne de décembre 2017. De tels dépassements n'avaient pas été quantifiés lors des différentes campagnes réalisées en 2016.

On notera par ailleurs que les recherches de BTX et de PCB se sont révélées négatives sur les quatre campagnes de l'année 2017, ce qui confirme la tendance observée en 2016.

En revanche, les investigations réalisées mettant en avant la présence du pesticide Indane lors de la campagne de mars 2017, avec une concentration mesurée de 0,02 µg/l. Ce pesticide est présent de manière récurrente dans les eaux du bassin Est, la présence de cette molécule ayant déjà été détectée lors des campagnes de mars 2016, avec une concentration mesurée de 0,007 mg/l, et de novembre 2016, avec une concentration mesurée de 0,093 µg/l.

Le Indane est un insecticide organochloré dont la commercialisation a débuté en 1988 et qui était largement utilisé en agriculture et dans les produits pharmaceutiques pour le traitement de la gale et l'élimination des poux. Il n'est plus utilisé dans l'agriculture depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1998 en France et aucune préparation pharmaceutique renfermant du Indane n'est plus autorisée à la vente (source MFRS).

Enfin, les investigations réalisées ont mis en évidence la présence de HAP lors de la campagne de mars 2017 avec une concentration mesurée de 0,065 µg/l (7 HAP quantifiés), lors de la campagne de septembre 2017 avec une concentration mesurée de 0,047 µg/l (6 HAP quantifiés) et lors de la campagne de décembre 2017 avec une concentration mesurée de 0,131 µg/l (10 HAP quantifiés). Les concentrations mesurées en 2017 sont moindres par rapport à celles mesurées en 2016, où l'on relevait une concentration de 0,082 µg/l (14 HAP quantifiés) en mars 2016, de 0,075 µg/l (5 HAP quantifiés) en septembre 2016 et de 0,419 µg/l (15 HAP quantifiés) en novembre 2016.

## Métaux :

Il convient de noter la présence récurrente de certains métaux : les quatre campagnes ont mis en évidence la présence systématique d'aluminium, de bore, de fer et de manganèse au niveau des deux bassins.

Si l'examen de l'aluminium, du fer et de manganèse, le bassin Est est le plus touché avec :

- Pour l'aluminium :

560 µg/l pour le bassin Est contre 15 µg/l pour le bassin Ouest en mars 2017  
270 µg/l pour le bassin Est contre 72 µg/l pour le bassin Ouest en juin 2017  
380 µg/l pour le bassin Est contre 42 µg/l pour le bassin Ouest en septembre 2017  
1300 µg/l pour le bassin Est contre 160 µg/l pour le bassin Ouest en décembre 2017

Les concentrations en aluminium s'avèrent élevées au niveau du bassin Est sur les quatre campagnes de 2017, et tout particulièrement sur la campagne de décembre avec une concentration de 1300 µg/l, significativement supérieure aux concentrations mesurées lors des trois autres campagnes.

- Pour le fer :

900 µg/l pour le bassin Est contre 120 µg/l pour le bassin Ouest en mars 2017  
780 µg/l pour le bassin Est contre 140 µg/l pour le bassin Ouest en juin 2017  
700 µg/l pour le bassin Est contre 87 µg/l pour le bassin Ouest en septembre 2017  
1300 µg/l pour le bassin Est contre 500 µg/l pour le bassin Ouest en décembre 2017

Les concentrations en fer s'avèrent élevées au niveau du bassin Est sur les quatre campagnes de 2017 et au niveau du bassin Ouest sur la campagne de décembre.

- Pour le manganèse :

320 µg/l pour le bassin Est contre 85 µg/l pour le bassin Ouest en mars 2017  
100 µg/l pour le bassin Est contre 79 µg/l pour le bassin Ouest en juin 2017  
210 µg/l pour le bassin Est contre 37 µg/l pour le bassin Ouest en septembre 2017  
130 µg/l pour le bassin Est contre 180 µg/l pour le bassin Ouest en décembre 2017

Si l'examen du bore, le bassin Ouest est plus touché que le bassin Est sur les quatre campagnes de 2017 :

390 µg/l pour le bassin Ouest contre 36 µg/l pour le bassin Est en mars 2017  
380 µg/l pour le bassin Ouest contre 18 µg/l pour le bassin Est en juin 2017  
210 µg/l pour le bassin Ouest contre 17 µg/l pour le bassin Est en septembre 2017  
340 µg/l pour le bassin Ouest contre 33 µg/l pour le bassin Est en décembre 2017

Il convient de rappeler la présence des lichens à proximité immédiate du bassin Ouest. La forte présence de bore dans les lichens traités analysés lors des campagnes de 2017 (8800 µg/l en mars 2017, 6500 µg/l en septembre 2017 et 5500 µg/l en décembre 2017) laisse supposer une contamination des eaux du bassin Ouest par les lichens.

	Bore en µg/l		
	Mars	Septembre	Décembre
Lichens traités	8800	6500	5500
Bassin Ouest	390	210	340

Il convient enfin de relever une présence récurrente de zinc en concentration relativement faible au niveau du bassin Est sur les quatre campagnes de 2017 et la présence occasionnelle de plomb dans les deux bassins, également en concentration relativement faible.

Métaux en µg/l								
	30/02/2017		20/03/2017		28/03/2017		14/12/2017	
	Basin Ouest	Basin Est						
Aluminium	15	560	72	270	42	380	150	1300
Astérac			7					
Bore	390	38	390	16	210	17	340	33
Chromé			3					
Cuivre	16							
Fer	120	800	140	760	87	700	600	1300
Manganèse	85	320	79	100	87	210	130	130
Plomb	8	18					7	12
Zinc		20		13		14	20	43

## Résumé des analyses solutaires

Paramètres	Unités	PZ3		PZ4		PZ10	
		Résultats Série 1 2010/2011	Résultats Série 2 2010/2011	Résultats Série 1 2010/2011	Résultats Série 2 2010/2011	Résultats Série 1 2010/2011	Résultats Série 2 2010/2011
<b>1.3.5 Tétrahydrofurane</b>							
Tetrahydrofuran	kg/t	<0,6	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
<b>1.2.4 Tétrahydrobenzene</b>							
Aromatiche	kg/t	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Aliphatique	kg/t	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
ACX	kg/t	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Benzene (b) isomères [4]	kg/t	24	45	45	45	45	45
Benzene (b) isomères [2]	kg/t	28	45	45	45	45	45
Benzene (b) isomères [3]	kg/t	15	45	45	45	45	45
Benzene	kg/t	<0,5	<0,6	<0,5	<0,6	<0,5	<0,5
Ethylbenzene	kg/t	<0,6	<0,7	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Benzene (b) isomères [5]	kg/t	20	45	45	45	45	45
Benzene (b) isomères [6]	kg/t	11	45	45	45	45	45

Valeurs limites : Annexes II & III Arrêté 1119/CE/2007







P23		P27		P29		P30	
Paramètres		Résultats		Résultats		Résultats	
	Unité	Résultat 1 Échantillon 1 N°3032017	Résultat 2 Échantillon 1 N°3032017	Résultat 1 Échantillon 2 N°3032017	Résultat 2 Échantillon 2 N°3032017	Résultat 1 Échantillon 1 N°3032017	Résultat 2 Échantillon 1 N°3032017
P23-27	kg	40000	40010	40010	40010	40010	40010
P27	Unité	kg	kg	kg	kg	kg	kg
P29	Unité	7	6	6	6	6	6
Concentration finale (%)		25	25	25	25	25	25
Concentration initiale (%)		40	40	40	40	40	40
P30-31	kg	25	25	25	25	25	25
P30-31 à 25°C	kg	2500	2500	2500	2500	2500	2500
Etat		liquide	liquide	liquide	liquide	liquide	liquide
Température à la fin de la caractérisation		22	22	22	22	22	22
Température à la fin de la mesure de la densité		22	22	22	22	22	22
Température de mesure du pH		21,8	21,8	21,8	21,8	21,8	21,8
Teneur		0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Total des BACD		0,128	0,126	0,126	0,126	0,126	0,126
taux d'absorption		<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0
Oxydabilité		<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Zinc		17	17	17	17	17	17

Paramètre	Unité	P211		P212		P213	
		Résultats Semestre 1 Q3/Q4/2017	Résultats Semestre 2 Q3/Q4/2017	Résultats Semestre 1 Q3/Q4/2017	Résultats Semestre 2 Q3/Q4/2017	Résultats Semestre 1 Q3/Q4/2017	Résultats Semestre 2 Q3/Q4/2017
1.2.5 Taux d'absentéisme	%	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5
1.2.4 Taux de présence	%	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5
Absentéisme	%	-0	-0	-0	-0	-0	-0
Présence	%	-0	-0	-0	-0	-0	-0
NAK	%CH	-10	-10	-10	-10	-10	-10
Besoins [a] Produit [b]	%	-0	-0	-0	-0	-0	-0
Besoins [b] Luxembois [a]	%	-0	-0	-0	-0	-0	-0
Besoins [a] Utilisation	%	-0	-0	-0	-0	-0	-0
Besoins	%	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5
Efficacité	%	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5
Besoins [a] Utilisation [b]	%	-0	-0	-0	-0	-0	-0
Besoins [b] Luxembois [a]	%	-0	-0	-0	-0	-0	-0
Opérations & Services	EUR	700	700	700	700	700	700
Opérations	EUR	-0	-0	-0	-0	-0	-0
Chantiers	EUR	-0	-0	-0	-0	-0	-0

Paramètres	Unités	P214		P217		P218	
		Réultats Semestre 1 01/04/2017	Réultats Semestre 2 01/04/2017	Réultats Semestre 1 01/04/2017	Réultats Semestre 2 01/04/2017	Réultats Semestre 1 01/04/2017	Réultats Semestre 2 01/04/2017
Chlorure Nitre	kg/l	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Carbone organique dissous	mg/l	4,7	6,84	6,84	6,84	6,82	<10 mg/l
Dolomite de Vierge	kg/l	0,4	0,45	0,45	0,45	0,45	/
Dième	ppm	2	8	8	4	4	4
Chlorine résiduel	ppm	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	/
Chlore	ppm	<10	<10	<10	<10	<10	<1000 µg/l
Chlorophylle a	µg/l	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	/
Chlorure (µM) en réservoir	µM	4	6	6	6	6	/
Desalinity (‰) en réservoir	‰	34,5	34,5	34,5	34,5	34,5	34,5
DO30-ST	mg/l	0,0	<10	<10	<10	<10	<7 mg/l ST
Fer (Fe)	µg/l	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	/
Fluoridine (F)	µg/l	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	/
Fluorine (F)	µg/l	4	4	4	4	4	/
Fluorure (F)	µg/l	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	/
Fluorure HFH	µg/l	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	/
Fluorure HFHF	µg/l	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	/
							<b>Σ=5,0 µg/l</b>

Parameter	Limites	P214		P212		P213	
		Referência 1 01/04/2017	Referência 2 28/03/2017	Referência 1 03/04/2017	Referência 2 26/03/2017	Referência 1 03/04/2017	Referência 2 04/04/2017
Azotos (kg/t/ano)	kg/t	<1,0	<1	<1,0	<1	<1,0	<1,0
Nitrogênio	kg/t	<2,5	<2,5	<2,5	<2,5	<2,5	<2,5
Naphtalina	kg/t	7	<5	7	<5	8	16
Ammonium (NH4)	kg/t	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,02	<0,02
Níquel	kg/t	<5	<5	<5	<5	<5	<5
Níquel (NCO)	kg/t	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Níquel (PCO)	kg/t	22,7	21,2	21,2	21,2	21,2	21,2
Phenóxido (P)	kg/t	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,010	<0,010
PCB 101	kg/t	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
PCB 118	kg/t	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
PCB 128	kg/t	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
PCB 153	kg/t	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
PCB 160	kg/t	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
PCB 20	kg/t	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
PCB 52	kg/t	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
PH	Unidades	7	7	7	7	7,3	5,5 < PH < 8

PZ11		PZ12		PZ13	
Paramètres	Unités	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats
		Sensibilité 1 03/04/2017	Sensibilité 2 20/04/2017	Sensibilité 1 03/04/2017	Sensibilité 2 14/04/2017
Précipitation	mm	45	45	45	45
Concentration primaire	µg/m³	45	45	45	45
Oxydants (NOx)	µg/m³	45	45	45	45
Pyrine	µg/m³	45	45	45	45
Diacétate à 25°C	µg/m³	45	45	45	45
Dénat.	mg/l	30	45	45	45
Autres	mg/l				
Température des mesures de la température	°C	22,5	22,5	22,5	22,5
Température des mesures de la pression	°C	22,5	22,5	22,5	22,5
Température des mesures du pH	°C	22,4	22,4	22,3	22,3
Tropisme	µg/m³	45,5	45,5	45,5	45,5
Total dose HAP	µg/m³	45,5	45,5	45,5	45,5
Autres paramètres	µg/m³	45	45	45	45
Oxyde d'azote	µg/m³	45	45	45	45
SO2	µg/m³	45	45	45	45

### Interprétation des résultats :

#### Plaquette 3 :

La campagne de mars 2017 met en évidence une conformité de tous les résultats par rapport aux valeurs limites des annexes II et III du 11 de l'arrêté du 11 janvier 2017 à l'exception du paramètre phosphore, avec une concentration mesurée de 0,18 mg/l pour une valeur limite de 0,15 mg/l.

La campagne de septembre 2017 fait quant à elle ressortir des dépassements sur les MES, avec une concentration mesurée de 140 mg/l pour une valeur limite de 25 mg/l, sur l'azote kjeldhal, avec une concentration mesurée de 5 mg/l pour une valeur limite de 3 mg/l, et sur le phosphore, avec une concentration mesurée de 0,16 mg/l pour une valeur limite de 0,15 mg/l.

Il convient de noter que la campagne de mars 2016 faisait déjà ressortir un dépassement sur le paramètre MES (63 mg/l) et que la campagne de novembre 2016 faisait ressortir des dépassements sur les paramètres MES (31 mg/l) et phosphore (0,169 mg/l). Les concentrations observées au cours des différentes campagnes sur le paramètre MES sont à associer au contexte ardoise du secteur.

On relèvera également la présence de HAP lors de la campagne de mars 2017, avec une concentration observée de 0,203 µg/l (12 HAP quantifiés : fluoranthène, benzo (b) fluoranthène, benzo (k) fluoranthène, benzo (a) pyrène, benzo (ghi) perylique, Indène (123cd) pyrène, naphthalène, phénanthrène, pyrène, benzo (a) anthracène, chrysène et méthyl-2 naphthalène). Aucun HAP n'a été quantifié lors de la campagne de septembre 2017.

#### Plaquette 7 :

Les campagnes d'avril et de septembre 2017 ne mettent en évidence aucun dépassement des valeurs limites des annexes II et III du 11 de l'arrêté du 11 janvier 2017.

Aucune présence de HAP n'a été constatée lors des campagnes d'avril et de septembre 2017.

#### Plaquette 8 :

La campagne d'avril 2017 met en évidence une conformité de tous les résultats par rapport aux valeurs limites des annexes II et III du 11 de l'arrêté du 11 janvier 2017 à l'exception du paramètre phosphore, avec une concentration mesurée de 0,85 mg/l pour une valeur limite de 0,15 mg/l.

En revanche, la campagne de septembre 2017 fait ressortir de nombreux dépassements : sur la conductivité, avec une concentration mesurée de 1338 µS/cm pour une valeur limite de 1100 µS/cm, sur la DBO5, avec une concentration mesurée de 12 mg/l d'O2 pour une valeur limite de 7 mg/l d'O2, sur la DO5, avec une concentration mesurée de 36 mg/l d'O2 pour une valeur limite de 30 mg/l d'O2, sur l'azote kjeldhal, avec une concentration mesurée de 4,5 mg/l pour une valeur limite de 3 mg/l, sur l'ammonium, avec une concentration mesurée de 6 mg/l pour une valeur limite de 4 mg/l, et sur le phosphore, avec une concentration mesurée de 0,52 mg/l pour une valeur limite de 0,15 mg/l.

On relèvera également la présence de HAP lors de la campagne d'avril 2017, avec une concentration observée de 0,058 µg/l (7 HAP quantifiés : fluoranthène, benzo (b) fluoranthène, naphthalène, fluorène, pyrène, chrysène et méthyl-2 naphthalène). Aucun HAP n'a été quantifié lors de la campagne de septembre 2017.

#### Plaquette 10 :

La campagne d'avril 2017 ne met en évidence aucun dépassement des valeurs limites des annexes II et III du 11 de l'arrêté du 11 janvier 2017.

En revanche, la campagne de septembre 2017 fait ressortir de nombreux dépassements : sur la conductivité, avec une concentration mesurée de 1284 µS/cm pour une valeur limite de 1100 µS/cm, sur le carbone organique, avec une concentration mesurée de 11 mg/l pour une valeur limite de 10 mg/l, sur le DBO5, avec une concentration

mesurée de 13 mg/l d'O2 pour une valeur limite de 7 mg/l d'O2, sur la DCO, avec une concentration mesurée de 37 mg/l d'O2 pour une valeur limite de 30 mg/l d'O2, sur les MES, avec une concentration mesurée de 200 mg/l pour une valeur limite de 25 mg/l, sur l'azote kjeldahl, avec une concentration mesurée de 5,5 mg/l pour une valeur limite de 4 mg/l, et sur le phosphore, avec une concentration mesurée de 0,68 mg/l pour une valeur limite de 0,15 mg/l.

Aucune présence de HAP n'a été constatée lors des campagnes d'avril et de septembre 2017. On relèvera cependant la présence de chlorure de vinyle (1,4 µg/l) lors de la campagne de septembre 2017.

#### Paramètre 11 :

Les campagnes d'avril et de septembre 2017 ne mettent en évidence aucun dépassement des valeurs limites des annexes II et III du 11 de l'arrêté du 11 janvier 2017.

On relèvera cependant la présence de HAP lors de la campagne d'avril 2017, avec une concentration observée de 0,016 µg/l (2 HAP quantifiés : naphtalène et méthyl-2 naphtalène). Aucun HAP n'a été quantifié lors de la campagne de septembre 2017.

#### Paramètre 12 :

La campagne d'avril 2017 ne met en évidence aucun dépassement des valeurs limites des annexes II et III du 11 de l'arrêté du 11 janvier 2017. En revanche, la campagne de septembre 2017 fait ressortir des dépassements importants sur la conductivité, avec une concentration mesurée de 3583 µS/cm pour une valeur limite de 1100 µS/cm, sur les nitrites, avec une concentration mesurée de 884 mg/l pour une valeur limite de 50 mg/l, et sur le pH avec un pH de 2,2 pour une valeur limite comprise en 5,5 et 8,5.

L'importante charge azotée peut être associée à l'exploitation du site ou aux cultures circonvoisines.

On relèvera également la présence de HAP lors de la campagne d'avril 2017, avec une concentration observée de 0,022 µg/l (2 HAP quantifiés : naphtalène et méthyl-2 naphtalène). Aucun HAP n'a été quantifié lors de la campagne de septembre 2017.

#### Paramètre 13 :

La campagne d'avril 2017 ne met en évidence aucun dépassement des valeurs limites des annexes II et III du 11 de l'arrêté du 11 janvier 2017. En revanche, la campagne de décembre 2017 fait recouvrir un dépassement sur le paramètre MES, avec une concentration mesurée de 120 mg/l pour une valeur limite de 25 mg/l. Des dépassements sur ce paramètre ont également été relevés lors des campagnes de juin et de novembre 2016.

Ces dépassements sont à associer au contexte singulier du secteur et aux conditions de prélèvement (renouvellement de l'eau insuffisant même lors d'un prélèvement à débit très réduit).

On relèvera également la présence de HAP, avec une concentration observée de 0,026 µg/l (3 HAP quantifiés : fluoranthène, naphtalène et méthyl-2 naphtalène) lors de la campagne d'avril 2017 et de 0,016 µg/l (1 HAP quantifié : naphtalène) lors de la campagne de décembre 2017.

Résultats des analyses sur Schiltachbach

Paramétrés	Unités	Schiltachbach AMONT du rejet		Schiltachbach AVAL du rejet		Valuers limites Annexes II Arrêté 11/01/2007
		Résultats Semestre 1 30/09/2017	Résultats Semestre 2	Résultats Semestre 1 30/09/2017	Résultats Semestre 2 30/09/2017	
1,3,5 Triméthylbenzène	µg/l	<0,5		<0,5	<0,5	/
1,2,4 Triméthylbenzène	µg/l	<0,5		<0,5	<0,5	/
Acénaphthène	ng/l	<5		<5	<5	/
Aluminium	mg/l	0,048		0,088	0,73	/
Anthracène	ng/l	<5		<5	<5	/
AOX	µgCl/l	<10		13	89	/
Arsenic	ng/l	<5		<5	<5	≤ 100 µg/l
Azote global	mg/l	8,2		5,9	1	/
Bore	µg/l	19		20	35	≤ 1000 µg/l
Benzo (a) pyrène [4]	ng/l	<5		<5	<5	/
Benzo (b) fluoranthène [2]	ng/l	<5		<5	<5	/
Benzo (a) anthracène	ng/l	<5		<5	<5	/
Benzâne	µg/l	<0,5		<0,5	<0,5	/
Ethylbenzâne	µg/l	<0,5		<0,5	<0,5	/
Benzo (ghi) perylène [6]	ng/l	<5		<5	<5	/
Benzo (k) fluoranthène [3]	ng/l	<5		<5	<5	/
Conductivité à 25°C	µS/cm	802		791	873	≤ 1100 µS/cm
Cadmium	µg/l	<0,5		<0,5	<0,5	≤ 5 µg/l
Chrysanthe	ng/l	<5		<5	<5	/
Chlorures	mg/l	27,4		27,5	40	≤ 200 mg/l
Cyanures libres	µg/l	>10		<10	<10	≤ 50 µg/l
Carbone organique dissous	mg/l	2,2		2,2	6,9	/
Chromé	mg/l	<0,002		<0,002	<2	≤ 50 µg/l
Chromé hexavalent	mg/l	<0,010		<0,010	<0,010	/
Culvra	µg/l	<10		<10	<10	≤ 1 000 µg/l
Isopropylbenzâne	µg/l	<0,5		<0,5	<0,5	/

Paramètres	Unité	Schaffhausen AMONT du rejet		Schaffhausen AVAL du rejet		Valeurs limites Annexes II Annexe 11/01/2007
		Résultats Semestre 1 30/03/2017	Résultats Semestre 2	Résultats Semestre 1 30/09/2017	Résultats Semestre 2 28/09/2017	
Dibenz (a,h) anthracène	ng/l	<5		<5	<5	/
Demande biologique en oxygène sans dilution à 6 jours	mg/l dO2	1,3		1,4	5,4	≤ 7 mg/l dO2
DDO-ST	mg/l dO2	<10		<10	15	≤ 30 mg/l dO2
Fluorure (F)	mg/l	0,14		0,14	0,16	≤ 1,7 mg/l
Fer (Fe)	mg/l	0,21		0,19	0,81	/
Fluoranthène (Fl)	ng/l	<5		<5	<5	/
Fluoréne	ng/l	<5		<5	<5	/
Alpha HCH	µg/l	<0,010		<0,010	<0,010	≤ 2,0 µg/l
Bêta HCH	µg/l	<0,010		<0,010	<0,010	≤ 2,0 µg/l
Delta HCH	µg/l	<0,010		<0,010	<0,010	≤ 2,0 µg/l
HCH epsilon (ST)	µg/l	<0,010		<0,010	<0,010	≤ 2,0 µg/l
Undane ou gamma HCH	µg/l	<0,010		<0,010	<0,010	≤ 2,0 µg/l
Olefine	µg/l	<0,010		<0,010	<0,010	≤ 2,0 µg/l
Mercurie	µg/l	<0,10		<0,10	<0,10	≤ 1 µg/l
Indice hydrocarbure	mg/l	<0,10		<0,10	<0,10	≤ 1,0 mg/l
Indano (123cd) pyrène (I)	ng/l	<5		<5	<5	/
Méthyl-2 fluoranthène	ng/l	<5		<5	<5	/
Méthyl-2 naphthalène	ng/l	<5		<5	<5	/
Particules en suspension tolées sur filtre Millipore AP40	mg/l	3,8		4,0	40	≤ 25 mg/l
Magnétium	mg/l				22	/
Manganèse	µg/l	21		12	29	≤ 1 000 µg/l
Sodium	mg/l				21	/
Azote Kjeldahl	mg/l	<1,0		<1,0	<1,0	≤ 3 mg/l
Naphthalène	µg/l	<2,5		<2,5	<2,5	/
Naphthalène	ng/l	<5		9	<5	/
Ammonium	mg/l	<1,0		<1,0	<1,0	≤ 4 mg/l
Nickel	mg/l	<0,006		<0,005	<0,006	/
Nitrates (NO2)	mg/l	<0,1		<0,1	<0,1	/
Nitrates (NO2 en N)	mg/N	<0,03		<0,03	<0,03	/
Nitrates (NO3)	mg/l	27,5		28,2	4,3	≤ 50 mg/l

### Interprétation des résultats :

Rappel : Les liquides traités rejoignent le milieu récepteur, constitué par le Schiffensbach, par le biais d'un fossé agricole long d'environ 1 km.

La campagne de mars 2017 met en avant une bonne qualité des eaux du Schiffensbach en amont et en aval du fossé agricole ; aucun dépassement des valeurs limites de l'annexe III de l'arrêté du 11 janvier 2007 n'est constaté. Les résultats entre l'amont et l'aval du rejet sont similaires et laisse à penser que le rejet des liquides traités dans le Schiffensbach n'a qu'une incidence négligeable sur la qualité des eaux.

On relèvera cependant une légère augmentation sur les paramètres suivants :

	Amont rejet	Aval rejet
AOX en µgCl/l	<10	13
Naphthalène en ng/l	<5	9
Composés phénoliques en µg/l	<25	41

La campagne de septembre 2017 met en avant deux dépassements des valeurs limites de l'annexe III de l'arrêté du 11 janvier 2007 à l'aval du fossé agricole :

- sur le paramètre MES avec une concentration de 40 mg/l pour une valeur limite de 25 mg/l
- sur le paramètre phosphore avec une concentration de 0,54 mg/l pour une valeur limite de 0,3 mg/l

Le Schifferbach émissaire en amont du fossé agriculteur de la campagne, ne permettant pas de déterminer si les dépassements constatés sont dus aux rejets des fixinets traités. On notera cependant qu'un dépassement sur le paramètre phosphore avait déjà été relevé à l'aval des rejets lors de la campagne de novembre 2016. Un dépassement avait alors été également relevé à l'amont du rejet.

#### Résumé des résultats sur les deux de cours d'eau :

##### Résumé Caster W3

Paramètres	Unité	Résultats 03/04/2017	Résultats 29/06/2017	Résultats 26/09/2017	Résultats 14/12/2017
Aluminium	mg/l	0,19	0,032	0,032	0,18
Benzène	µg/l	<0,1	<0,5	<0,5	<0,5
Conductivité à 25°C	µS/cm	1072	888	3081	5386
Chlorure de vinyle	µg/l	<0,5	<0,5	<0,5	7,0
Carbone organique dissous	mg/l	4,1	2,5	3,8	180
Chrome hexavalent	mg/l	<0,10	<0,010	<0,010	<0,010
DCO-ST	mg/l	25	<10	78	688
Mercure	µg/l	<0,10	<0,10	<0,10	0,24
Ammonium	mg/l	<1,0	<1,0	<1,0	215
pH	Unité pH	8	7,2	7,4	7,3
Résistivité à 25°C	Ωcm.cm	500	1000	330	160
Température de mesure de la conductivité	°C	21,9	22,1	22,8	20,3
Température de mesure de la résistivité	°C	21,9	21,8	22,8	22,3
Température de mesure du pH	°C	21,9	21,8	22,8	20,1

##### Résumé Caster W4 :

Paramètres	Unité	Résultats 03/04/2017	Résultats 29/06/2017	Résultats 26/09/2017	Résultats 14/12/2017
Aluminium	mg/l	0,28	0,004	0,008	0,024
Benzène	µg/l	<0,6	<0,6	<0,5	<0,5
Conductivité à 25°C	µS/cm	650	1218	530	3889
Chlorure de vinyle	µg/l	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Carbone organique dissous	mg/l	2	6,7	1,5	67
Chrome hexavalent	mg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
DCO-ST	mg/l	<10	21	<10	126
Mercure	µg/l	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Ammonium	mg/l	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0

Paramètres	Unités	Résultats 03/04/2017	Résultats 28/04/2017	Résultats 26/05/2017	Résultats 14/12/2017
pH	UnitépH	7,3	7,4	7,2	7,7
Résistivité à 25°C	Ohm.cm	1200	820	1200	210
Température de mesure de la conductivité	°C	21,9	21,9	22,6	20,0
Température de mesure de la résistivité	°C	21,9	21,7	22,6	20,0
Température de mesure du pH	°C	21,9	21,7	22,4	19,7

#### Résultats Caster 4115

Paramètres	Unités	Résultats 03/04/2017	Résultats 28/04/2017
Aluminiump	mg/l	0,3	0,01
Benzène	µg/l	<0,5	<0,5
Conductivité à 25°C	µS/cm	780	772
Chlorure de vinyle	µg/l	<0,6	<0,5
Carbone organique dissous	mg/l	1,8	1,2
Chrome hexavalent	mg/l	<0,010	<0,010
DCO-ST	mg/l	<10	<10
Manganèse	µg/l	<0,10	<0,10
Nitronium	mg/l	<1,0	<1,0
pH	UnitépH	7,5	7,3
Résistivité à 25°C	Ohm.cm	1400	1300
Température de mesure de la conductivité	°C	22	22,7
Température de mesure de la résistivité	°C	22	22,7
Température de mesure du pH	°C	22	22,6

## Réultats Caster W3

Paramètres	Unités	Résultat 29/06/2017	Résultat 14/12/2017
Aluminium	mg/l	0,018	0,007
Bromure	µg/l	<0,5	<0,5
Conductivité à 25°C	µS/cm	789	782
Chlorure de trichlore	µg/l	<0,5	<0,5
Carbone organique dissous	mg/l	4,6	1,7
Chrome hexavalent	mg/l	<0,010	<0,010
DCO-BT	mg/l	<10	<10
Manganèse	µg/l	<0,10	<0,10
Ammonium	mg/l	<1,0	<1,0
pH	Unité pH	7,3	7,4
Résistivité à 25°C	Ohm.cm	1300	1300
Température de mesure de la conductivité	°C	21,9	20,6
Température de mesure de la résistivité	°C	21,7	20,5
Température de mesure du pH	°C	21,7	20,3

### Interprétation des résultats :

S'agissant du cailler W3, les résultats des campagnes d'avril et de juin confirment les tendances observées lors de la campagne de novembre 2016. La conductivité est ainsi en baisse avec une concentration de 1072 µS/cm lors de la campagne d'avril 2017 et de 989 µS/cm lors de la campagne de juin 2017 (contre 1140 µS/cm en novembre 2016). Les concentrations mesurées en carbone organique et en DCO sont également en baisse sur les deux premières campagnes de 2017, avec une concentration de 4,1 mg/l en avril 2017 et de 2,6 mg/l en juin 2017 pour le COT (contre 10,5 mg/l en novembre 2016), et une concentration de 26 mg/l en avril 2017 et inférieure à 10 mg/l en juin 2017 pour la DCO (contre 27 mg/l en novembre 2016). Les résultats en ammonium sont également stables lors des deux premières campagnes avec une concentration inférieure à 1 mg/l mesurée lors des deux campagnes.

Ces résultats confirment l'arrêt de la contamination en bivalves observée lors de la campagne de novembre 2016.

On constate en revanche une augmentation de la concentration en aluminium lors de la campagne d'avril 2017, avec 180 µg/l (contre 27 µg/l en novembre 2016), vraisemblablement liée à la percolation des eaux au sein du massif argileux. Les résultats de la campagne de juin 2017 mettent en avant une baisse de la concentration en aluminium avec 92 µg/l.

Les campagnes successives de septembre et de décembre 2017 indiquent la tendance constatée lors des deux premières campagnes de 2017 avec une dégradation de la qualité des eaux. En effet, la conductivité mesurée est de 3031 µS/cm en septembre 2017 et de 5286 µS/cm. La charge organique augmente également lors de ces deux campagnes, avec une concentration de 36 mg/l en septembre 2017 et de 190 mg/l en décembre 2017 pour le COT et une concentration de 76 mg/l en septembre 2017 et de 688 mg/l en décembre 2017 pour la DCO. S'agissant de l'ammonium, les résultats montrent en avant un maintien de la charge azotée en septembre 2017 avec une concentration toujours inférieure à 1mg/l puis une forte dégradation en décembre 2017 avec une concentration de 215 mg/l.

Tous ces résultats mettent en avant une contamination des eaux du casier W3 par les lixivias. On constate par ailleurs la présence de chlorure de vinyle lors de la campagne de décembre 2017, avec une concentration de 7,8 µg/l. Enfin, la concentration en aluminium relevée lors de la campagne de septembre 2017 est en baisse par rapport à la campagne de juin 2017 avec 52 µg/l contre 82 µg/l. La campagne de décembre 2017 mal cependant en ayant une nouvelle augmentation de l'aluminium, avec une concentration de 180 µg/l, toujours vraisemblablement liée à la percolation des eaux au sein du massif argileux.

#### Casier W4 :

S'agissant du casier W4, les résultats des trois premières campagnes de 2017 confirment la tendance observée lors des deux dernières campagnes de 2016, avec un arrêt de la contamination des eaux du casier par les lixivias.

En effet, sur les trois premières campagnes, la conductivité mesurée est de 888 µS/cm en avril 2017, 1216 µS/cm en juin 2017 et 830 µS/cm en septembre 2017. La charge organique mesurée est également faible lors des trois premières campagnes, avec, pour le carbone organique, une concentration de 2 mg/l en avril 2017 et de 1,5 mg/l en septembre 2017 et, pour la DCO, une concentration inférieure à 10 pour les campagnes d'avril et de septembre 2017. On note cependant une légère augmentation des concentrations en charge organique mesurées lors de la campagne de juin, avec une concentration de 6,7 mg/l pour le COT et de 21 mg/l pour la DCO.

On observe en revanche une inversion de la tendance lors de la campagne de décembre 2017. La conductivité augmente fortement avec 3858 µS/cm (contre 830 µS/cm en septembre). Il en va de même pour la charge organique qui augmente fortement avec une concentration de 57 mg/l pour le COT (contre 1,5 mg/l en septembre) et une concentration de 126 mg/l pour la DCO (contre <10 mg/l en septembre). Ces éléments indiquent une reprise de la contamination des eaux du casier W4 par les lixivias.

On notera par ailleurs que la charge solide est constante et faible sur l'ensemble de l'année 2017, avec une concentration inférieure à 1 mg/l sur les quatre campagnes. Enfin, la concentration en aluminium est relativement élevée lors de la campagne d'avril 2017, avec 240 µg/l, baisse de manière significative en juin 2017 (9 µg/l), puis augmentée en septembre 2017 (58 µg/l) et baisse à nouveau en décembre 2017 (24 µg/l).

#### Casier W5 :

S'agissant du casier W5, les résultats de la campagne d'avril 2017 montrent une inversion de la tendance observée lors de la dernière campagne de 2016 sur le paramètre COT. En effet, on constatait alors une augmentation des concentrations en carbone organique à 2,44 mg/l (contre 1,76 mg/l en septembre). Or, les résultats de la campagne d'avril mettent en avant une baisse de la concentration mesurée en COT avec 1,9 mg/l.

On constate par ailleurs un maintien de la concentration en DCO avec des résultats inférieurs à 10 mg/l, contre 8,0 mg/l en novembre 2016 et moins de 5 mg/l en septembre 2016. En revanche, on constate une forte augmentation de la concentration en aluminium avec 300 µg/l contre 47 µg/l en novembre 2016.

Les résultats de la campagne de septembre confirment la tendance d'avril pour le carbone organique et la DCO : la concentration en carbone organique est de 1,2 mg/l, en baisse par rapport à avril avec 1,8 mg/l, et la concentration en DCO est toujours inférieure à 10 mg/l. Les résultats mettent également en avant une baisse significative de la concentration en aluminium avec 10 µg/l, revenant ainsi aux niveaux mesurés lors des 3 premières campagnes de 2016.

## Caser W6 :

À l'égard du casier W6, on constate une conductivité relativement faible (<600 µS/cm) lors des deux campagnes réalisées en 2017. La charge organique constatée lors des deux campagnes est également faible, avec des teneurs en carbone organique de 4,6 mg/l en juin et de 1,7 mg/l en décembre et des teneurs en DOC inférieures à 10 mg/l lors des deux campagnes. La charge azotée constatée, tout comme la conductivité et la charge organique, est faible avec des concentrations inférieures à 1,0 mg/l lors des deux campagnes. Tous ces résultats laissent à penser que le casier W6 ne souffre pas de contamination des bivalves, contrairement aux casiers W3 et W4.

Les concentrations en aluminium sont similaires à celles mesurées au sein du casier W5, avec une concentration de 19 µg/l en juin et de 7 µg/l en décembre.

## Résultats du Suivi RGDE

Paramètres	Unité	Résultat 30/03/2017	Résultat 28/06/2017	Résultat 16/12/2017	Valeurs limites
Antimoine (As)	µg/l	-	-	-	0,63 <sup>1</sup>
Chrome (Cr)	µg/l	-	42	3	3,4 <sup>1</sup>
Matières en suspension totales sur filtre N°1 pore AP40	µg/l	<2 000	6400	4600	50 000 <sup>2</sup>
Plomb (Pb)	µg/l	-	42	-	14 <sup>3</sup>
Di-(2-éthylhexyl)phthalate (DEHP)	µg/l	<0,5	55,9	53	1,3 <sup>1</sup>

### Interprétation des résultats :

Dans le cadre du suivi RGDE, les résultats des analyses sont comparés aux normes de qualité environnementale (NQE).

**NQE :** Les NQE sont délivrées de manière à protéger la santé humaine et l'environnement. Elles permettent de déterminer la qualité de l'eau. Tout dépassement des NQE signifie que la masse d'eau considérée n'est pas en « bon état chimique » ou en « bon état écologique » (selon le paramètre concerné) au regard des objectifs de bon état chimique et écologique fixés par la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE transposée en droit français aux articles L212-1 et suivants du code de l'environnement) et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui en découle.

1 Norme de qualité environnementale en moyenne annuelle

2 Valeur limite de l'objectif de bon état écologique de l'eau du SDAGE 2016-2021

3 Norme de qualité environnementale en concentration maximale admissible. À titre indicatif, la NQE en moyenne annuelle est de 1,2 µg/l pour le plomb.

Les NQE retenues correspondent aux moyennes annuelles pour le mercure, le chrome et le DEHP (NQE-MA). La NQE retenue pour le plomb correspond à la concentration maximale admissible (NQE-CMA). Ces NQE correspondent à l'objectif de bon état chimique de la masse d'eau. À titre indicatif, la NQE-MA du plomb est de 1,2 µg/l. Il convient ainsi de noter que la valeur limite pour le paramètre MEG correspond à la limite de l'objectif de bon état écologique de la masse d'eau (50 mg/l).

Les trois campagnes réalisées lors de l'année 2018 mettent en évidence de nombreux dépassements des valeurs limites.

Concernant l'arsenic, les trois campagnes mettent en évidence un très fort dépassement de la NQE-MA, indiquant un mauvais état chimique de la masse d'eau. On note cependant une tendance à la baisse de la concentration observée au fil des campagnes, bien que la concentration relevée lors de la campagne de décembre 2017 reste très largement supérieure à la NQE-MA.

Concernant le chrome, on constate un dépassement de la NQE-MA lors de la campagne de mars 2017. Ce dépassement est néanmoins relativement faible (+0.6 µg/l). Les deux campagnes successives mettent en avant une inversion de la tendance avec un retour au respect de la NQE-MA sur ce paramètre.

Concernant le plomb, les campagnes de mars et de décembre mettent en avant des dépassements (important pour la campagne de mars et modéré pour la campagne de décembre) de la NQE en concentration maximale admissible indiquant un mauvais état chimique de la masse d'eau. Par ailleurs les concentrations observées lors de ces deux campagnes sont significativement supérieures à la NQE-MA (1.2 µg/l). Il convient en revanche de noter que la campagne de septembre mars en ayant une concentration respectant à la fois la NQE-CMA et la NQE-MA.

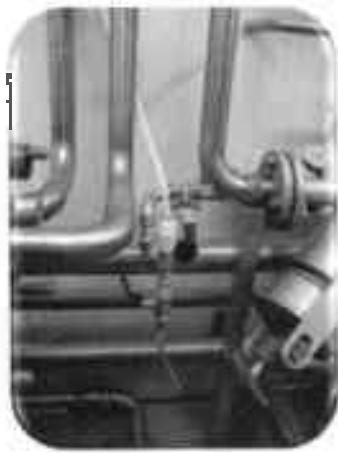
S'agissant enfin du DEH(2-éthylhexyl) phthalate (DEHP), bien que la campagne de mars mette en avant une concentration inférieure à la NQE-MA, les deux campagnes successives mettent en avant un dépassement significatif de cette valeur, indiquant un mauvais état chimique de la masse d'eau.

Dans l'ensemble, les concentrations mesurées lors des trois campagnes réalisées en 2017 permettent de déterminer que la masse d'eau n'atteint pas l'objectif de bon état chimique fixé par la directive européenne et le SOAGE, avec des dépassements des NQE relevés sur les trois campagnes.

Planche photographique des libellules 1/4



Bassin d'écriture brut



Puits de prélevement liquide brut



Puits de prélevement liquide brûlé

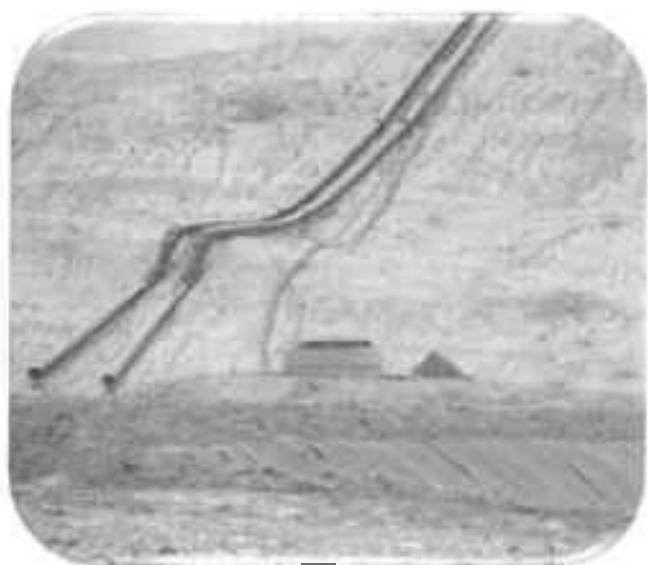


Prélèvreur pour l'analyse du RSDE

Planche photographique des eaux de sous-face 2/4



Eaux  
sous-face  
W4 Aval Eaux sous-face W3 Aval



Eau de sous-face W5 Amont

Planche photographique des piézomètres 3/4



Pz 3



Pz 7



Pz 8



Pz 9



Pz 11



Pz 12

Planche photographique des Plézomètres et des Bassins de ruissellement  
44



Pz 13



Bassin de Ruissellement Est 1 (Entrée)



Bassin de Ruissellement Ouest 2



Milieu récepteur : Schifferbach Amont



Milieu récepteur : Schifferbach Aval

## V. Contrôle du biogaz

### 5.1 Dispositif de collecte et de traitement



Puits de captage du Biogaz au W2

#### Wintzenbach 1

Le site comprend 21 puits mixtes équipés pour le captage des liquides et du biogaz : puits 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, F, G, H, I, J, K, L.

#### Wintzenbach 2

Suite aux travaux de forage de 2010 : 5 nouveaux puits mixtes installés (puits A, B, C, D, E), soit un total de 19 puits, répartis comme suit :

- 8 puits biogaz : 1, 3, 19, 21, 22, 23, 25, 28
- 11 puits mixtes : 2, 4, 20, 24, 26, 27, A, B, C, D, E

#### Wintzenbach 3

En 2017 le site comptait :

- Trois puits mix au captage du biogaz,
- quatre drains longitudinaux pour captage du gaz à l'avancement, mis en place fin 2010 et permettant de capturer également les 2 puits montés à l'avancement,
- un drain en bord de cratère, parallèlement à la plate-forme anoxique, réalisé fin 2009 pour assainir une zone avec présence d'odeur persistante.

Sur Wintzenbach 3, l'ensemble des puits destinés au captage du biogaz est raccordé sur le réseau. Le biogaz est capté vers une unité centrale de brûlage par un système de dépression (accélérateur placé en amont du réseau).

## 5.2 Torchère :

L'unité de brûlage consiste en une torchère installée en 2001/2002. Elle doit assurer une combustion supérieure à 900°C. La capacité de combustion nominale est de 500 m<sup>3</sup>/heure de biogaz de 30 à 50% de CH4.

L'arrêté préfectoral du 28 novembre 2006, modifié par l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2008 (art. 5.3) prescrit des analyses portant sur la composition du biogaz produit, ainsi que sur le gaz de combustion en sortie de torchère. Elles portent sur les éléments à suivre copié sur l'installation, selon les tableaux suivants :

## 5.3 L'unité de Valorisation du Biogaz :

Le SMICOM du Nord du Bas-Rhin en partenariat avec la société DALKIA - VERDESISS a construit une station de valorisation du biogaz permettant de produire de l'électricité et utiliser la chaleur avec un évaporateur raccordé à la station de traitement des déchets. On estime à environ 800 le nombre foyer fournis par l'électricité produite sur le site de Wintzenbach. Conformément à la Circulaire du 18 avril 2016 portant sur la Taxe générale sur les activités polluantes le smictom peut bénéficier d'une réduction de la TGAP sur les tonnes entrantes au smictom. Dans ce cadre, le smictom a investi dans un débitmètre conforme à la réglementation pour contrôler le taux de valorisation du Biogaz qui selon les taxes doit être supérieur à 75 %. Un Arrêté préfectoral concernant le SMICOM DU NORD DU BAS-RHIN (CSDU) portant prescription complémentaire pour l'exploitation d'une installation de biogaz date du 11/01/2016

Le contrat de fourniture de biogaz a été signé entre les deux parties le 01 mars 2013. La mise en service de la centrale est intervenue le 15 octobre 2014.

## 5.4 Rapport de mesures des rejets atmosphériques :

Les prélevements et analyses annuelles des BIOGAZ ont été confiés à la société DALKIA – VERDESISS qui les a sous-traités aux laboratoires SOCOTEC

Les Valeurs Limites d'Emission des oxydes d'azote (NOx) dépassent celles autorisées par l'Arrêté préfectoral daté du 11/01/2016.

Date d'intervention : 20/12/2017.

Rejet : Moteur Cogénération					
Paramètres	Valeurs mesurées			Moyenne	VLE cumulée
	essai 1	essai 2	essai 3		
Tension (VDC)	9	6	6	6	-
débit de fumées (Nm³/h)	3	3	3	3	-
CO <sub>2</sub> concentration (mg/m <sup>3</sup> )	280,4	287,3	277,8	285,6	450
Flux (g/h)	2	2	2	2	-
Duree des essais (min)	0,30	0,30	0,30	-	-
Date des essais	20/12/17	20/12/17	20/12/17	-	-
H2O surchauffe concentration (mg/m <sup>3</sup> ) en H <sub>2</sub> O <sub>2</sub> (%)	116,2	110,6	108,6	112,2	100
Duree des essais (min)	0,30	0,30	0,30	-	-
Date des essais	20/12/17	20/12/17	20/12/17	-	-
SO <sub>2</sub> concentration (mg/m <sup>3</sup> ) flux (g/h)	0,25	-	-	0,25	40
Duree des essais (min)	100	-	-	-	-
Date des essais	20/12/17	-	-	-	-

Tableau récapitulatif des résultats de blancs

Rejet : Moteur Cogénération		
Paramètres	Concentration dans le blanc	C / NC du blanc
SO <sub>2</sub> (mg/m <sup>3</sup> )	0,000	C

C/NC du blanc = Conformité/Non Conformité du blanc

## 5.5 Analyse du Biogaz en Décembre 2017 :

Report no. H1/1.0/1243 / 20.12.2017

parameter	unit	result	100 % CH4
Methane	%	21.3	-
Hydrogen	%	10.0	-
Carbon dioxide	%	8.0	-
Propane	%	5.0	-
Ammonia	%	-	-
<b>Siloxane compounds:</b>			
Hydrogen siloxane	ppm	3410	99.0
Hydrogen	ppm	115	-
Carbon monoxide	ppm	425	-
Silicon compounds			
Tetramethylsilane	ppm	26.1	26.1
Trimethylsilanol	ppm	4.7	4.7
Pentamethylsiloxane (L2)	ppm	1.3	1.3
Hexamethylcyclotrisiloxane (D3)	ppm	0.2	0.2
Octamethylcyclotetrasiloxane (D4)	ppm	0.1	0.1
Decamethyltetrasiloxane (L4)	ppm	0.1	0.1
Decamethylcyclopentasiloxane (D5)	ppm	0.1	0.1
Sum silicon compounds (calc.)	ppm	28.7	28.7
Sum silicon (calc.)	ppm	28.6	28.6
Humidity (21 °C)	% rel.	-	-

BL = not determined, Q, Q = not applicable

## 5.6 Bilan annuel 2017 de l'exploitation Biogaz (valorisation)

### > Données clés et principaux indicateurs :

Volume de biogaz valorisé : 1 649 664 Nm<sup>3</sup>

Volume de biogaz torché : 87 391 Nm<sup>3</sup>

Valorisation énergétique (TGAP) : 86,3%

Taux de CH4 moyen : 24%

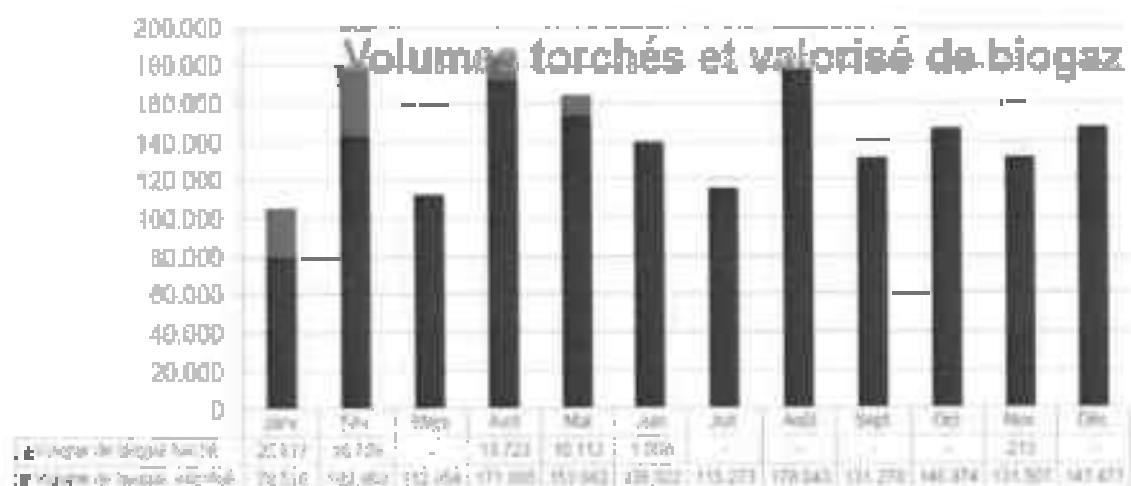
Energie électrique nette : 1643 MWh/ha/ea soit l'équivalent de la réduction de 127 tonnes de CO2 et la consommation électrique de 684 habitants

Energie thermique produite estimée : 1 497 MWh soit l'équivalent de la consommation annuelle en chaleur de 116 foyers.

### > Valorisation du biogaz

Au total, en 2017, l'installation a valorisé près de 1 649 664 Nm<sup>3</sup> de biogaz.

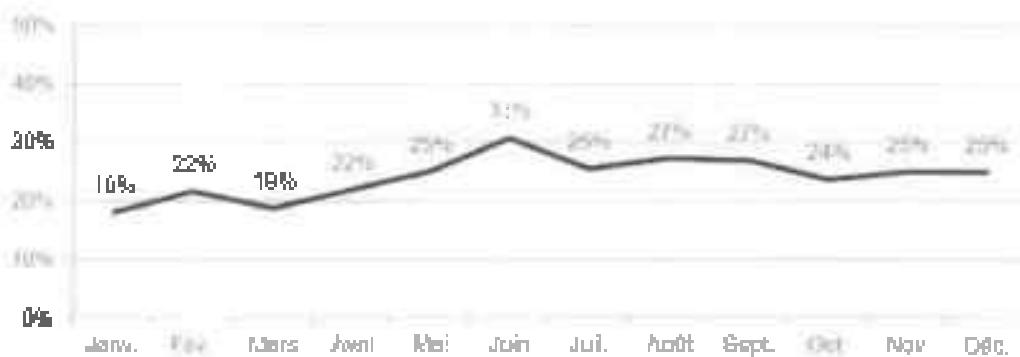
Le graphique suivant montre les quantités valorisées mensuellement :



### > Qualité du biogaz

Le graphique suivant retrace les évolutions des taux de CH4 à partir des mesures continues de l'analyseur de biogaz en ligne. Sur l'année 2017, le taux de CH4 moyen s'élève à 24%.

## Evolution du taux de CH4



Taux de CH4 mesuré par casiers en mars 2017 :

Taux de méthane brut mesuré (% de CH4)	mars-17
W1	24,3
W2	33,6
W3-W4	11,7
W5 - W6	NC
TAUX de CH4 brut moyen (%)	23,3

### > Disponibilité de l'installation de valorisation

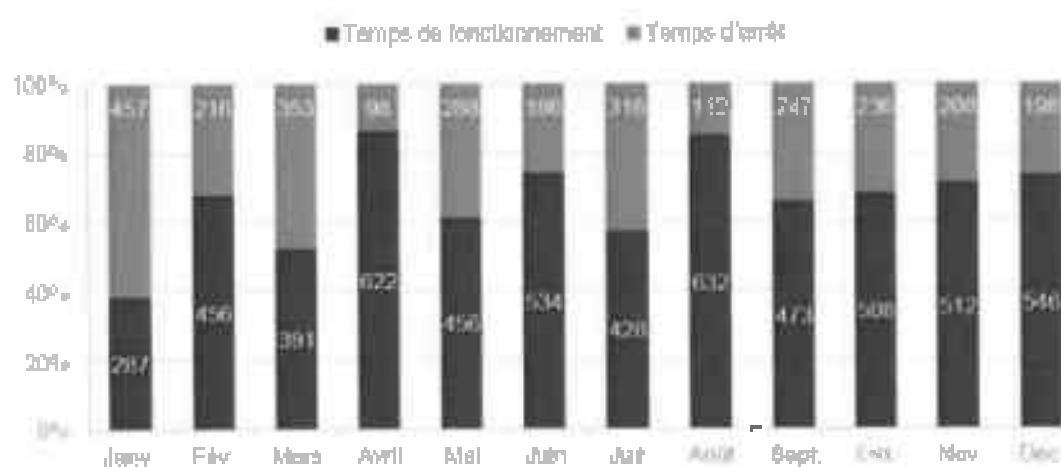
La disponibilité globale de l'installation en 2017 était de 86,7% avec 2816 heures d'arrêt comptées.

## Disponibilité globale de l'installation



La production d'électricité est liée à la disponibilité de celle tout au long de l'année:

## Disponibilité globale de l'installation

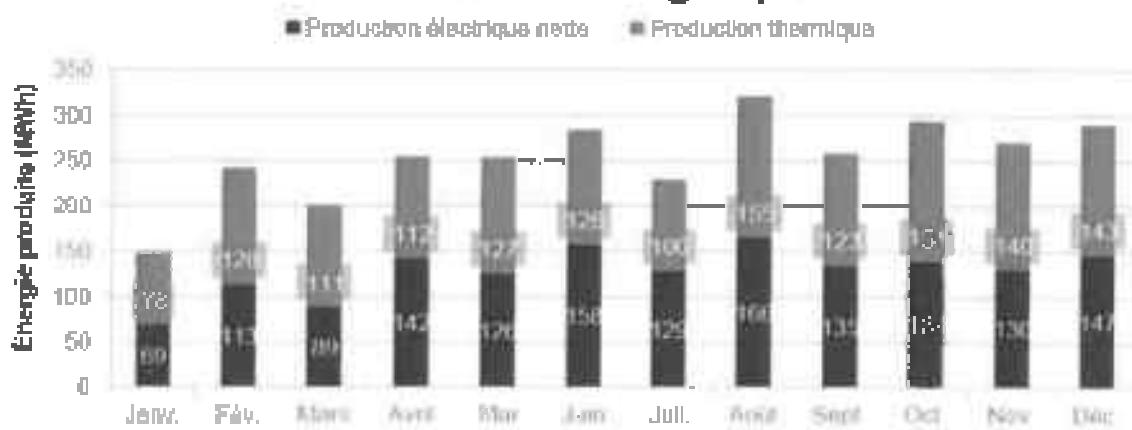


Les principales causes des arrêts ont été :

Mois	Durée (h)	Cause
Janvier	457	Manque de gaz
Février	216	Manque de gaz
Mars	353	Manque de gaz
Avril	82	Déréglage du démandeur du moteur
Mai	139	Microcoupure réseau
	75	Détendeur du moteur d'énergie pour maintenance Eneris E30
Juin	85	Microcoupure réseau
	87	Défaut moteur
Juillet	113	Défaut T404 température gicle
	48	Manque de gaz
	45	Défaut P201 de la pompe circuit chauffage moteur
	42	Défaut T206 température de refroidissement sortie moteur
Août	77	Défaut moteur - batteries vides
Septembre	153	Défaut moteur (pompe eau refroidissement)
	54	Coupure réseau
Octobre	125	Défaut Moteur (chaîne de sécurité)
	110	Manque de gaz
Novembre	158	Défaut moteur - Taux CH4 Trop bas
	42	Défaut moteur - Pt20 - contrôleur de débit
Décembre	70	Défaut moteur - température eau sortie moteur trop haute
	67	Taux CH4 Bas - 25%
	58	Défaut moteur - Déviation température chambre combustion

#### ➤ Production d'énergie

## Production énergétique



Sur l'année 2017, 1 543 MWh électriques nette ont été produits par l'installateur. D'autre part, 1 497 MWh thermiques ont été valorisés dans le procédé Evg/Ovive de traitements des concentrats.

## ➤ Rendements

Les rendements de l'installation en 2017 sont les suivants :

Les rendements de l'installation en 2017 sont les suivants :

$$\eta_{électrique\ net} = \frac{\text{Energie électrique produite}}{\text{Volume gazocié } 19,92 \text{ kWh/m}^3 \text{ CH}_4 \times r_{CH_4}} = \frac{1 548 000}{1 649 664 \times 19,92 \times 0,241} = 39,1\%$$
$$\eta_{thermique} = \frac{\text{Energie thermique produite}}{\text{Volume gazocié } 19,92 \text{ kWh/m}^3 \text{ CH}_4 \times r_{CH_4}} = \frac{1 497 000}{1 649 664 \times 19,92 \times 0,241} = 38,0\%$$
$$\eta_{global} = \frac{\text{Energie électrique+Énergie thermique}}{\text{Volume gazocié } 19,92 \text{ kWh/m}^3 \text{ CH}_4 \times r_{CH_4}} = \frac{1 548 000 + 1 497 000}{1 649 664 \times 19,92 \times 0,241} = 77,2\%$$

## ➤ Valorisation énergétique

La valorisation énergétique cumulée pour l'année 2017 a atteint 88,3%.

## **VI. Description et causes des incidents et des accidents**

### **6.1 Panique de détection de la radioactivité**

Les données sur les déclenchements du panique de radioactivité sont disponibles sur demande des services concernés à l'accueil du CSDND.

Aucun déclenchement de niveau 2 n'est à signaler pour l'année 2017.

### **6.2 Refus d'admission des déchets**

Aucun refus d'admission en 2017.

### **6.3 Accidents**

Aucun accident n'est à signaler pour l'année 2017.

## VII Total des dépenses d'investissement prévues en 2017 sur le CSDND de Wintzenbach

Le Smicem a réalisé une dépense d'investissement de 822883,68 € en 2017 sur le centre de stockage des déchets non dangereux.